



SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires
Coordination - Orientation - Observatoire

TABLEAU DE BORD

2014



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE



UNION EUROPÉENNE
L'Europe s'engage en Pays de la Loire
avec le Fonds Social Européen

Ce projet est co-financé
par l'Union Européenne



SIAO 49

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du Maine-et-Loire

51 rue des Chaffauds
49000 ANGERS
02.41.47.79.11
accueil@siao49.fr
www.siao49.fr

Contact :

Noémie GUICHET

Chargée de l'observation sociale

02.41.47.79.23
n.guichet@siao49.fr

Réalisation :

Jessica CORNET

Noémie GUICHET

Sommaire

Volet Urgence p 7

Demandes au 115 et réponses apportées	p 9
Nuitées et séjours (1)	p 10
Nuitées et séjours (2)	p 11
Les demandes au 115 n'ayant pas abouti	p 12
Fin de prise en charge des personnes	p 13
Qui sont les personnes ayant recours au 115 ? Type de ménages	p 14
Qui sont les personnes ayant recours au 115 ? Nationalité (1)	p 15
Qui sont les personnes ayant recours au 115 ? Nationalité (2)	p 16
Qui sont les personnes ayant recours au 115 ? Age	p 17
Articulation entre l'urgence et l'insertion : les ménages	p 18
Articulation entre l'urgence et l'insertion : les prescripteurs	p 19

Volet Insertion p 21

Les demandes d'hébergement effectuées auprès du SIAO	p 23
Qui sont les ménages demandeurs ? Les types de ménages	p 24
Qui sont les ménages demandeurs ? Age	p 25
Qui sont les ménages demandeurs ? Ressource principale	p 26
Qui sont les ménages demandeurs ? Type d'hébergement et motif de la demande	p 27
Les prescripteurs	p 28
Les décisions du SIAO	p 29
Les délais d'instruction	p 30
Les ménages orientés	p 31
Les ménages non orientés	p 32
Ménages intégrés et délais d'attente des ménages orientés	p 33
Liste d'attente au 31/12/2014	p 34
De l'orientation à l'entrée	p 35
Autres solutions d'hébergement	p 36
Sorties et durées moyennes de séjour	p 37
Zoom sur la sous-location et l'intermédiation locative (1)	p 38
Zoom sur la sous-location et l'intermédiation locative (2)	p 39
Zoom sur l'ALT (1)	p 40
Zoom sur l'ALT (2)	p 41

Annexes p 43

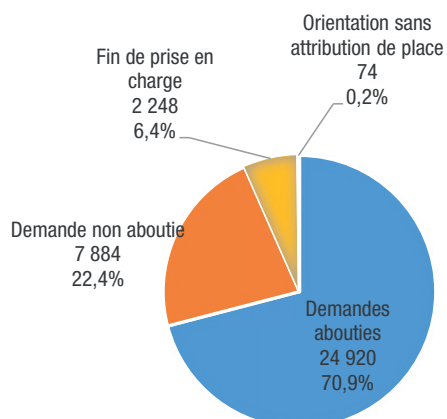
Les demandes d'hébergement au 115 abouties en 2014	p 44
Profil des ménages ayant déposé une demande d'hébergement d'insertion en 2014 ...	p 45
Type d'hébergement des ménages demandeurs en 2014	p 46
Motifs des demandes d'hébergement d'insertion déposées en 2014	p 47
Les prescripteurs des demandes d'insertion en 2014	p 48
Ménages orientés en 2014	p 14
Motifs de non orientation des demandes et délais d'instruction	p 15
Ménages intégrés en 2014	p 16
Liste d'attente au 31/12/2014	p 17

Volet Urgence

- **35 126 demandes d'hébergement d'urgence formulées au 115**
- **1 897 ménages demandeurs dont 74% de personnes seules**
- **représentant 2 653 personnes dont 23% ont moins de 18 ans**
- **24 920 réponses positives**
- **79 544 nuitées hors HUDC**
- **17% des ménages ayant eu recours au 115 ont également formulé une demande d'hébergement d'insertion**

Demandes au 115 et réponses apportées

Les réponses apportées par le 115 aux demandes en 2014



Source : 115, 2014

35 126 demandes d'hébergement ont été formulées en 2014. Cela représente 2 653 personnes et 1 897 ménages.

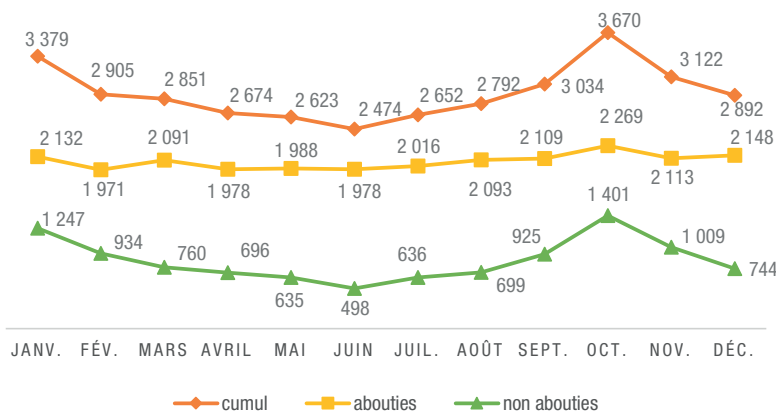
En 2014, le 115 a apporté **24 920 réponses positives (soit 71% des réponses)**, 7 884 réponses négatives (22%), 2 248 fins de prise en charge (6%). Cet item correspond à divers motifs : expulsion de la structure, durée limite de prise en charge, non présentation du demandeur...

Par ailleurs, 74 demandes ont fait l'objet d'une orientation sans attribution de places (soit 0,2% des demandes). Il s'agit d'orientations vers des structures en sur-occupation, non créées sous Prodis ou des structures avec lesquelles le 115 ne travaille que rarement.

Evolution mensuelle des demandes abouties et non abouties en 2014

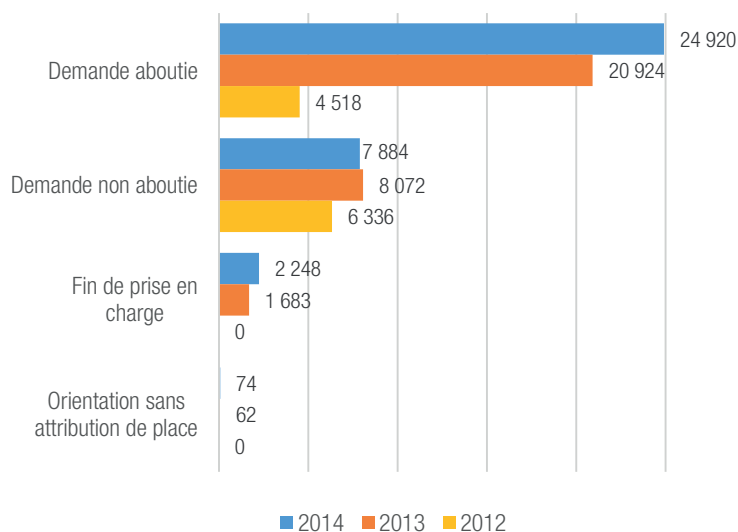
L'évolution des demandes traduit une certaine saisonnalité. On observe ainsi **un pic en janvier et un autre, plus marqué en octobre**. Le nombre de places restant plus ou moins stable, ce pic de demandes entraîne une hausse des demandes non abouties.

A l'inverse, les demandes sont moins nombreuses en été.



Source : 115, 2014

Evolution des réponses apportées aux demandes par le 115



Source : 115, 2012 à 2014

En 2014, le 115 a reçu 35 126 demandes contre 30 741 en 2013 soit **une augmentation légèrement supérieure à 14%** (8% pour le nombre de ménages concernés, hausse similaire à celle connue par le volet insertion)

La forte augmentation des demandes constatées entre 2012 et 2013 s'explique par :

➤ L'ouverture du site de Rouchy (61 places). La procédure mise en place sur le site, à savoir le rappel chaque jour, augmente mécaniquement le nombre de demandes,

➤ L'ouverture permanente de 26 places d'urgence en Maine-et-Loire qui ouvraient temporairement en 2012 dans le cadre du plan hivernal.

Nombre de nuitées par type d'hébergement

Nature du dispositif	Nombre de ménages	Nuitées		Séjours			Taux d'occupation
		Nombre de nuitées	Nombre de nuitées par ménage	Nombre moyen de séjours par ménage	Médiane de la durée des séjours (en jour)	Moyenne de la durée des séjours (en jour)	
CHRS Urgence	242	21 324	88	1,5	31,5	61,3	110%
Dispositif Evictions	8	886	111	1,1	104,4	98,4	81%
Dispositif Hôtelier	218	19 167	88	5,0	-	17,4	-
HUPTSH	156	13 184	85	1,3	47,0	96,0	142%
Rouchy	691	21 099	31	31	1,0	1,0	90%
Accueils péri-urbains	144	1 322	8	2,6	3,2	3,2	-
Accueils ruraux	67	1 193	8	7,5	-	-	-
Autre	33	513	8	6,1	1,3	1,3	-
Dispositif Asile	156	856	5	3,5	5,9	7,4	-
TOTAL	1 715	79 544	46	-	-	-	-

Note de lecture : le nombre de nuitées dans les accueils ruraux est fortement sous-estimé, le 115 n'ayant pas l'ensemble des retours sur les entrées et les sorties.
Le taux élevé d'occupation de l'HUPTSH s'explique par une ouverture non continue des places sur l'année.

Source : 115, 2014

Les 24 920 réponses positives du 115 en 2014 ont abouti à **79 544 nuitées (hors HUDC), concernant majoritairement les CHRS Urgence (21 324 nuitées) et le site de Rouchy (21 099 nuitées). L'hébergement hôtelier compte pour une part non négligeable des demandes abouties puisqu'il représente 19 167 nuitées.**

De façon générale, on observe une surreprésentation de la mise à l'abri par rapport à un hébergement plus pérenne. En effet, le site Rouchy, le dispositif évictions, le dispositif hôtelier (hors protocole spécifique aux femmes victimes de violence, accompagnées par SOS Femme), les accueils péri-urbains et ruraux relèvent de la mise à l'abri et ne proposent pas d'accompagnement spécifique même si certains usagers peuvent être accompagnés par ailleurs. Seuls les CHRS Urgence (et une partie des places en HUPTSH située en CHRS Urgence) proposent un accompagnement spécifique.

En ce qui concerne le dispositif asile, le 115 n'oriente pas vers ce type de dispositif mais est informé si un ménage ayant fait appel à lui intègre cet hébergement.

Note méthodologique

- Par rapport au tableau de bord 2013, il a été décidé de prendre en compte les nuitées plutôt que les réponses positives par ménages. Cela permet de pondérer le poids du site de Rouchy dont le fonctionnement nécessite de refaire une demande quotidienne.
- Chaque ménage est comptabilisé une seule fois dans le nombre de ménages et ce qu'il ait effectué un ou plusieurs séjours. En effet, un même ménage peut effectuer plusieurs séjours dans une structure.

Nuitées et séjours (2)

La durée de séjour comme le nombre moyen de séjours sont très variables selon le dispositif concerné :

➤ **Les séjours en CHRS Urgence ou en HUPTSH (dont les places sont situés pour partie en CHRS) sont parmi les plus longs avec des séjours moyens** respectifs de 61 et 96 jours. Les différences importantes observées entre médiane et moyenne traduisent l'existence de séjours très longs, vraisemblablement du fait de ménages dont la difficulté à obtenir un titre de séjour impacte une sortie éventuelle vers un dispositif d'insertion ou le logement autonome. En conséquence de cette durée de séjour importante, le nombre de séjours par ménage pour l'année 2014 est faible puisqu'il est légèrement supérieur à un.

➤ Pour le site de Rouchy, la durée moyenne de séjour est de 1 journée tandis que le nombre moyen de séjours est de 31. Ces chiffres sont le résultat du **mode de fonctionnement spécifique de Rouchy : la personne doit renouveler sa demande tous les jours, le séjour étant donc d'une unique nuitée.**

➤ **Dans les accueils péri-urbains**, la durée moyenne de séjour comme la durée médiane est de 3,2 jours. Là également, ces résultats traduisent le **mode de fonctionnement de ce type d'hébergement, à savoir des séjours limités à 3 ou 4 jours.** Le constat est le même pour Emmaüs qui n'accueille les demandeurs que pour 1 à 2 jours.

➤ Enfin, les accueils ruraux se distinguent par un nombre de séjours importants. Cela s'explique par le fait que ce type d'hébergement est quasiment le seul présent en zone rural. Il accueille donc un public spécifique difficilement capté par les autres dispositifs.

Enfin, le taux d'occupation des différents type d'hébergement d'urgences est variable : 80% pour le dispositif éviction, autour de 90% pour le site de Rouchy, les accueils péri-urbains et ruraux.

L'HUPTSH présente un taux d'occupation très important qui s'explique par le mode de calcul : le nombre de places disponibles est multiplié par 365 alors même que les places ne sont pas ouvertes de manière constante sur l'année. **Le taux d'occupation de 142% pour l'HUPTSH n'est donc pas significatif.**

Note méthodologique

➤ La durée médiane d'un séjour est la durée pour laquelle la moitié des séjours est plus court et la moitié des séjours est plus longue. Ce calcul permet d'atténuer les valeurs extrêmes.

➤ Le taux d'occupation est égal à $\text{nombre de nuitées} / (\text{nombre de places SIAO} \times 365 \text{ jours})$.

Les demandes au 115 n'ayant pas abouti

Motifs de refus des demandes n'ayant pas abouti à un hébergement

Motif des demandes non abouties	Nombre en 2014	Nombre en 2013	% en 2014	% en 2013
Absence de places disponibles	5 319	6 088	67,5%	75,4%
Personne s'est maintenue dans l'hébergement où elle était	793	420	10,1%	5,2%
Absence de places compatibles avec la composition du ménage	645	50	8,2%	0,6%
L'utilisateur n'a pas rappelé le 115	293	675	3,7%	8,4%
Refus de la proposition par l'utilisateur	235	266	3,0%	3,3%
Personne a trouvé une autre solution	156	164	2,0%	2,0%
Personne ne relevant pas du 115	85	41	1,1%	0,5%
Personne ayant encore besoin de soins médicaux	51	38	0,6%	0,5%
Refus de la structure d'accueillir la personne orientée	51	55	0,6%	0,7%
Personne a raccroché	34	40	0,4%	0,5%
Refus du 115 lié au comportement de l'utilisateur (agressivité...)	24	53	0,3%	0,7%
Absence de moyen de transport	21	10	0,3%	0,1%
Absence de structure dans la zone géographique	18	65	0,2%	0,8%
Fin de prise en charge par le 115	11	0	0,1%	0,0%
Refus du 115 lié à la problématique du demandeur	5	13	0,1%	0,2%
Problème de mobilité (handicap)	2	2	0,0%	0,0%
Autre motif	138	72	1,8%	0,9%
Information non renseignée	3	20	0,0%	0,2%
TOTAL	7 884	8 072	100%	100%

La comparaison avec 2012, n'est pas possible, la liste des différents motifs de non-aboutissement de la demande ayant été modifiée.

Source : 115, 2013 et 2014

7 884 demandes n'ont pas abouti en 2014 contre 8 072 en 2013, représentant 22% des demandes formulées auprès du 115.

Dans la majorité des cas (67,5%) les demandes non abouties sont dues à une absence de places disponibles, ce motif étant en diminution par rapport à 2013 où il représentait 75,4% des refus. Toutefois, cette évolution est à nuancer, car due à un changement de saisie : une très grande partie de la baisse du motif «absence de places disponibles» est due à un report sur le motif «absence de places compatibles avec la composition du ménage».

Par ailleurs, les refus liés à une personne ne rappelant pas le 115 sont également en baisse (3,7% des refus en 2014 contre 8,4% en 2013).

A l'inverse, les refus liés à un maintien de la personne dans l'hébergement où elle était doublent quasiment tandis que ceux dus à une absence de places compatibles à la composition du ménage passent de 50 à 645.

Note méthodologique

Attention, les motifs relatifs aux «absences de places disponibles» et «aux absences de places compatibles avec la composition du ménage» sont proches impliquant une certaine ambiguïté lors de la saisie de la fiche. Ainsi, les variations de ces deux motifs entre 2013 et 2014 peuvent s'expliquer par un changement de la façon de saisir.

Fin de prise en charge des personnes

Note méthodologique

Les fins de prise en charge concernent deux types de situation :

- la personne a été hébergée et sort du dispositif,
- la personne a été orientée vers un hébergement par le 115 mais n'est jamais entrée pour différents motifs (elle ne s'est pas présentée, elle était alcoolisée...)

Dans le cas où la personne ne s'est pas présentée, deux explications sont envisageables : la personne ne s'est pas présentée à la structure vers laquelle elle a été orientée ou la personne hébergée ne s'est pas présentée à la structure pendant quelques jours.

En 2014, la moitié des fins de prise en charge est due à une non-présentation de la personne, soit à peu près autant qu'en 2013.

Les autres motifs apparaissent beaucoup moins fréquemment mais on peut noter :

- la personne a trouvé une autre solution (12,8% des fins de prise en charge)
- la personne est partie volontairement (8,0% des cas)
- la sortie vers une autre structure d'urgence, de stabilisation ou d'insertion (5,8%)

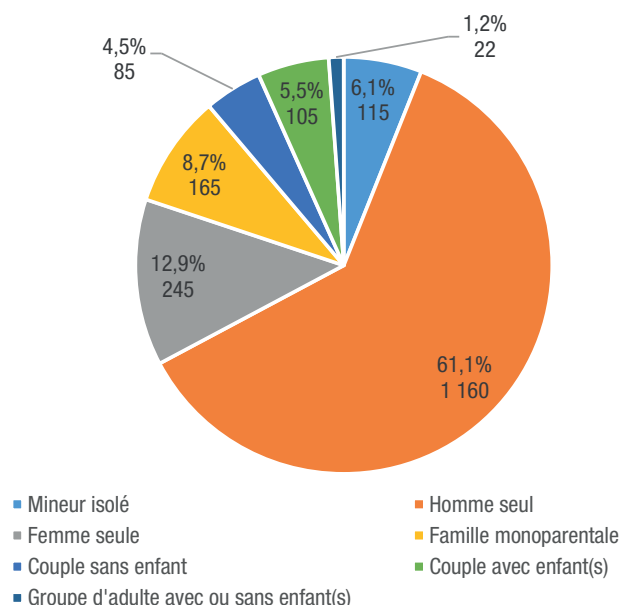
Motif des demandes non abouties en raison d'une fin de prise en charge

Motif de la fin de prise en charge	Nombre en 2014	Nombre en 2013	% en 2014	% en 2013
La personne ne s'est pas présentée	1 129	898	50,2%	53,4%
Personne a trouvé une autre solution	287	174	12,8%	10,3%
Départ volontaire de la personne	179	85	8,0%	5,1%
Sortie vers une structure d'urgence, de stabilisation ou d'insertion	131	73	5,8%	4,3%
Personne ayant encore besoin de soins médicaux/hospitalisation	102	99	4,5%	5,9%
Exclusion de la structure / Fin de séjour	56	51	2,5%	3,0%
Refus de l'usager (éloignement, fonctionnement structure, animaux, etc)	56	77	2,5%	4,6%
Personne a pu se maintenir dans l'hébergement où elle était	48	11	2,1%	0,7%
Retour à la rue / hébergé par des tiers / domicile	28	15	1,2%	0,9%
Recomposition familiale	20	8	0,9%	0,5%
Accès à un logement	17	18	0,8%	1,1%
Absence momentanée prévue	10	9	0,4%	0,5%
Personne n'a pas rappelé le 115	9	15	0,4%	0,9%
Absence de moyens de transport	7	11	0,3%	0,7%
Prise en charge dans un autre département / Retour pays d'origine	9	8	0,4%	0,5%
Autre motif	123	94	5,5%	5,6%
Information non renseignée	37	37	1,6%	2,2%
Total	2 248	1 683	100%	100%

Source : 115, 2013 et 014

Qui sont les personnes ayant recours au 115 ? Type de ménages

Composition des ménages ayant eu recours au 115 en 2014



En 2014, 1 897 ménages ont eu recours au 115 (soit 2 653 personnes). Ce chiffre augmente de 8% entre 2013 et 2014 et de 20% entre 2012 et 2013.

Près de 80% de ces ménages sont des personnes seules et en particulier des hommes seuls (61% des ménages, 12,9% pour les femmes seules et 6,1% pour les mineurs isolés).

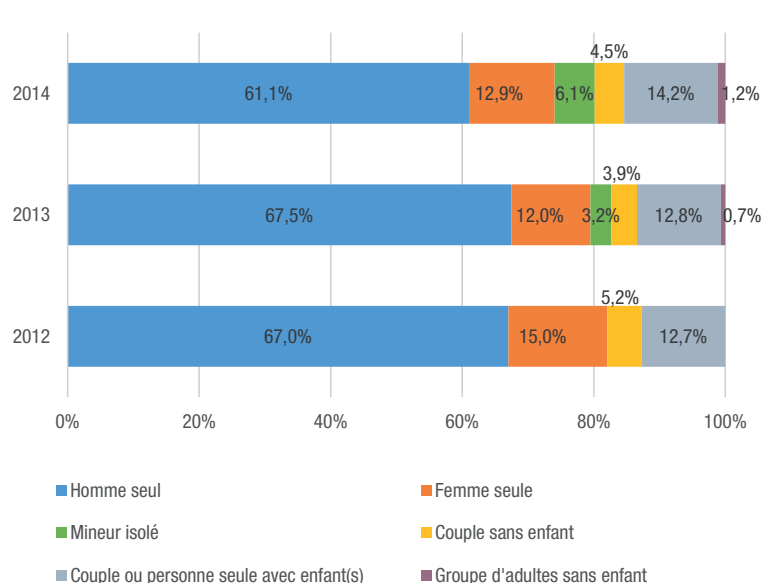
Les autres catégories sont moins représentées avec notamment 8,7% de familles monoparentales (essentiellement des femmes avec enfant(s)).

Source : 115, 2014

Par rapport à 2012 et 2013, la part des hommes seuls parmi les ménages ayant contacté le 115 tend à diminuer légèrement (67,0% en 2012, 67,5% en 2013 et 61,1% en 2014). Cette baisse se fait au profit des autres types de ménages, dont la part a légèrement progressé depuis 2013. Toutefois, en volume, le nombre de personnes seules augmente très légèrement.

Par ailleurs, **l'apparition de la catégorie mineurs isolés, inexistant en 2012**, s'explique par un accord entre le Conseil Général et la Direction Départementale de la Cohésions Sociale (DDCS) qui habilite le site de Rouchy à accueillir 6 mineurs isolés supplémentaires. Ils étaient 56 en 2013 et 115 en 2014.

Evolution de la composition des ménages ayant eu recours au 115

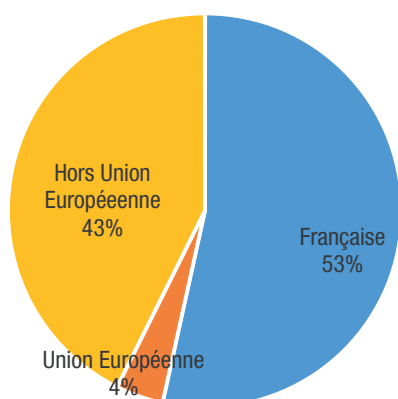


	2014	2013	2012
Homme seul	1 160	1 188	990
Femme seule	245	212	222
Mineur isolé	115	56	0
Couple sans enfant	85	68	77
Couple ou personne seule avec enfant(s)	270	225	188
Groupe d'adultes avec ou sans enfant(s)	22	12	0
Total	1 897	1 761	1 477

Source : 115, 2014

Qui sont les personnes ayant recours au 115 ? Nationalité (1)

Nationalité des ménages ayant eu recours au 115 en 2014



Les ménages de nationalité française sont légèrement majoritaires parmi les ménages ayant adressé une demande au 115 puisqu'ils en représentent 53%. Les autres ménages se répartissent parmi les nationalités de l'Union Européenne (4%) et surtout **les nationalités extra-communautaires (43%)**.

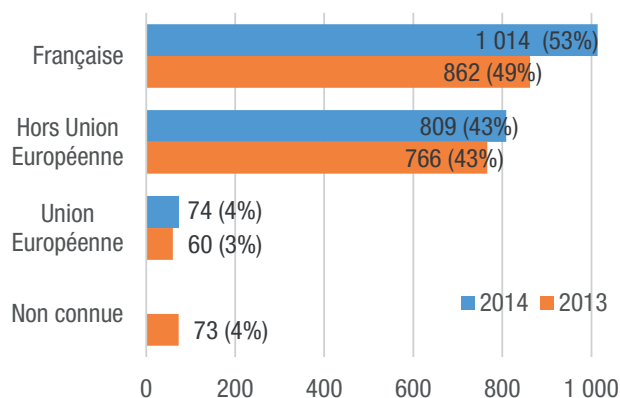
Source : 115, 2014

Entre 2013 et 2014, **on compte 152 ménages demandeurs de nationalité française de plus. Leur part passe ainsi de 49% à 53%.**

Le nombre de ménages de **nationalité extra-communautaire augmente de 43 unités. Leur part reste stable et s'établit à 43%.**

Toutefois ces **augmentations sont à nuancer puisque la catégorie nationalité non connue disparaît**, vraisemblablement du fait d'un meilleur remplissage de l'item nationalité, ce qui pourrait en partie expliquer les variations connues par les autres catégories.

Nationalité des ménages ayant eu recours au 115 en 2014



Source : 115, 2013 et 2014

Composition familiale par nationalité en 2014

	Française		Hors Union Européenne		Union Européenne	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Homme seul	743	73,3%	370	45,7%	47	63,5%
Femme seule	154	15,2%	84	10,4%	7	9,5%
Mineur isolé	5	0,5%	108	13,3%	2	2,7%
Couple sans enfant	41	4,0%	37	4,6%	7	9,5%
Couple ou personne seule avec enfant(s)	67	6,6%	193	23,9%	10	13,5%
Groupe d'adultes avec ou sans enfant(s)	4	0,4%	17	2,1%	1	1,4%
Total	1014	100%	809	100%	74	100%

Source : 115, 2014

On observe **plus de personnes seules parmi les ménages de nationalité française** puisqu'elle en représentent 88%. Ce constat est particulièrement vrai pour les hommes seuls.

Parmi les ménages demandeurs d'une nationalité hors Union Européenne, les groupes d'adultes, et surtout les mineurs isolés et les familles sont les plus fréquemment représentés .

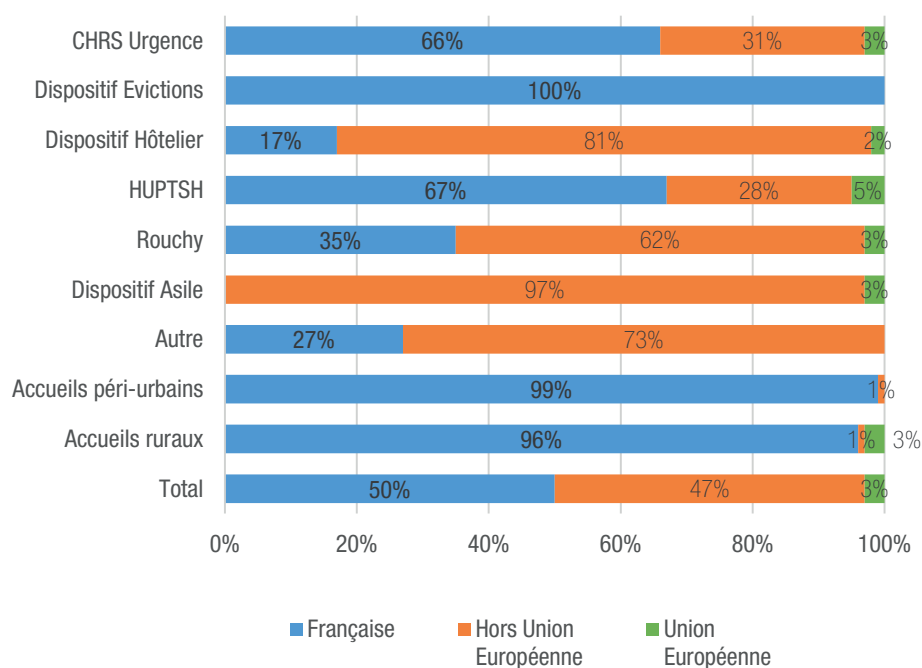
Ainsi, 94% des mineurs isolés sont d'une nationalité extra-communautaires tout comme 71% des familles.

Qui sont les personnes ayant recours au 115 ? Nationalité (2)

La nationalité des ménages hébergés varie selon les caractéristiques intrinsèques du type d'hébergement.

Ainsi, **les accueils ruraux et péri-urbains et dans une moindre mesure les CHRS Urgence sont prévus pour accueillir principalement des personnes seules ou des couples, catégories très représentées parmi les ménages français** (92,5% d'entre eux). C'est pourquoi les français y sont majoritaires.

Nationalité des ménages dont la demande a abouti par dispositif en 2014



Source : 115, 2014

Pour l'HUPTSH les chiffres traduisent les procédures mises en place : **2/3 des places pour les français et 1/3 pour les migrants.**

Sur le **site de Rouchy**, 40 places sur 61 sont réservées à un public migrant. En conséquence, ces **ménages migrants représentent 65% des ménages hébergés.**

Logiquement, l'ensemble des ménages hébergés dans le dispositif Asile est de nationalité étrangère. Toutefois 3% sont issus de l'Union Européenne, ce qui pourrait être dû à une erreur de saisie.

Enfin, dans le dispositif hôtelier, 81% des ménages hébergés sont migrants et 17% sont français, ces derniers étant pour la plus grande partie accueillis dans le cadre du protocole pour les femmes victimes de violence.

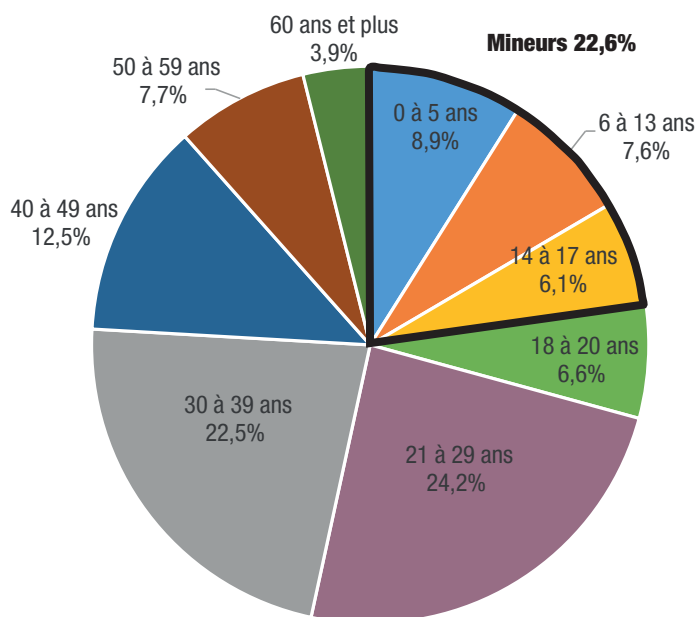
De façon générale, on peut noter que les ménages étrangers sont principalement accueillis dans les dispositifs de mise à l'abri (Rouchy et dispositif hôtelier en particulier). Les ménages français sont quant-à-eux plus souvent accueillis dans des hébergement plus pérennes et disposant d'un accompagnement social.

Qui sont les personnes ayant recours au 115 ? Age

Age des personnes ayant formulé une demande au 115

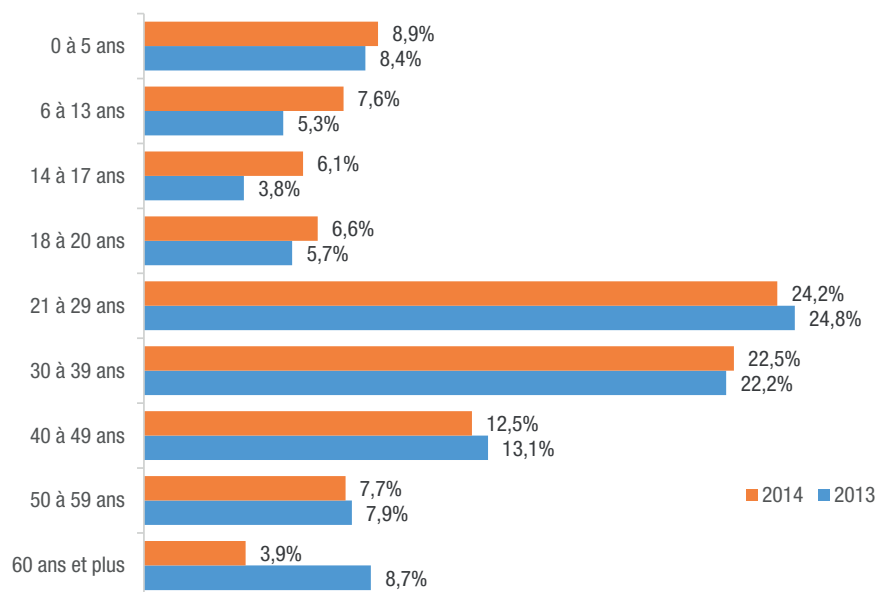
En 2014, parmi les membres des ménages ayant fait appel au 115, **les vingtenaires et les trente-naires sont les plus fréquemment représentés** (24,2% et 22,5% des demandeurs).

Par ailleurs **près d'un quart de ces personnes sont des mineurs** (22,6%). Ce chiffre inclut les mineurs isolés étrangers.



Source : 115, 2014

Evolution de l'âge des personnes ayant formulé une demande au 115



Source : 115, 2013 et 2014

Entre 2013 et 2014, on peut noter :

- une **augmentation de la présence des moins de 18 ans** (22,6% contre 17,6%).
- une **diminution importante de la part des 60 ans et plus** (3,9% contre 8,7%).

Articulation entre l'urgence et l'insertion - Les ménages

Part des ménages sollicitant le 115 ayant fait une demande d'insertion

Composition familiale	Nombre de ménages sollicitant le 115			Ménages ayant formulé une demande d'urgence et une demande d'insertion					
	En 2014	En 2013	En 2012	Nombre en 2014	% en 2014	Nombre en 2013	% en 2013	Nombre en 2012	% en 2012
Homme seul	1 160	1 188	990	208	18%	132	11%	86	9%
Femme seule	245	212	222	47	19%	28	13%	33	15%
Mineur isolé	115	56	0	0	-	0	-	0	-
Couple sans enfant	85	68	77	11	13%	7	10%	8	10%
Famille monoparentale	165	93	188	34	21%	11	12%	15	8%
Couple avec enfant(s)	105	121		21	20%	23	19%		
Groupe d'adulte avec ou sans enfant(s)	22	23		0	0%	0	0%	0	-
TOTAL	1 897	1 761	1 477	321	17%	201	11%	142	10%

Source : 115 et SIAO 49, 2012 à 2014

En 2014, **321 ménages ayant fait appel au 115 ont également engagé une demande d'hébergement d'insertion, ce qui représente 17% des ménages ayant eu recours au 115.**

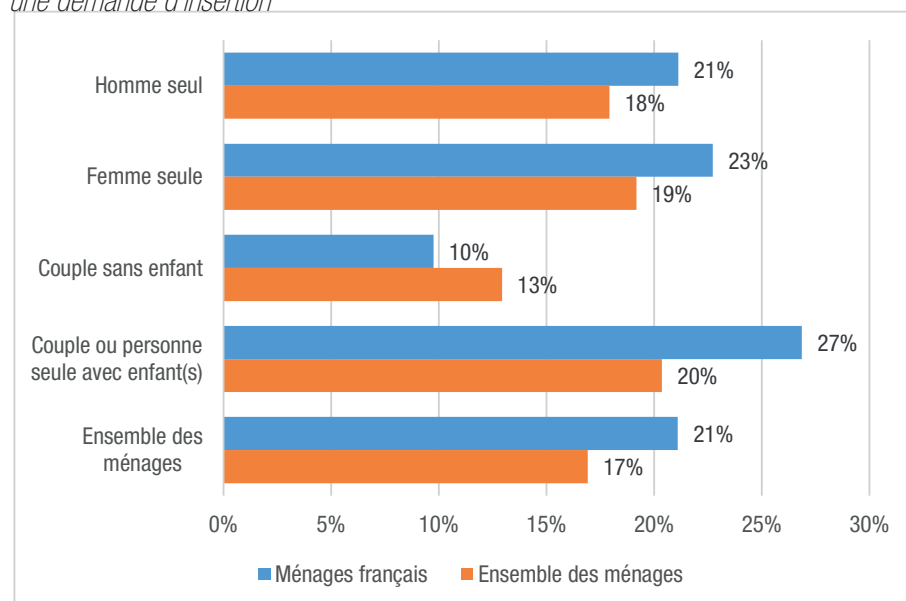
Ce chiffre est en progression par rapport à 2013 (11%) et 2012 (10%).

Autour de 20% des personnes seules (hommes ou femmes), des familles monoparentales et des couples avec enfant(s) ont formulé à la fois une demande d'hébergement d'urgence et d'hébergement d'insertion alors que les couples sans enfant ne sont que 13% à l'avoir fait.

Par rapport à 2013, la part des ménages ayant fait appel au 115 et engagé une demande d'hébergement d'insertion augmente dans toutes les catégories mais moins rapidement pour les couples avec ou sans enfant(s).

Globalement, les ménages français sont plus souvent demandeurs d'hébergement d'urgence et d'insertion que les autres ménages.

Ensemble des ménages et ménages français sollicitant le 115 et ayant fait une demande d'insertion



Source : 115 et SIAO 49, 2014

Note méthodologique

Parmi l'ensemble des ménages ayant fait appel au 115, certains ménages sont en situation irrégulière, disposent de titres de séjours temporaires ou ont engagé une demande d'asile, et ne pourront donc avoir accès à l'hébergement d'insertion. Afin d'essayer de quantifier au plus près les ménages ayant réellement accès à l'hébergement d'insertion, il a été choisi de se concentrer sur ceux de nationalité française, même si ce parti pris exclu d'office les ménages titulaires d'un titre de séjour durable.

Articulation entre l'urgence et l'insertion - Les prescripteurs

Les prescripteurs des ménages ayant eu recours au 115 et ayant fait une demande d'hébergement d'insertion en 2014

Prescripteurs	Nombre	%
Services spécialisés	142	44,2%
Service de domiciliation et d'accompagnement	114	35,5%
Gestionnaire d'hébergement d'urgence	28	8,7%
Fin de prise en charge	55	17,1%
Dispositif asile (CADA)	28	8,7%
SPIP 49	12	3,7%
Centre hospitalier	5	1,6%
Etablissement psychiatrique	5	1,6%
Etablissement médico-social	1	0,3%
CSAPA/CAARUD	1	0,3%
Protection de l'enfance *	3	0,9%
Autre service d'accompagnement	118	36,8%
Conseil Général 49 - Maison des solidarités	57	17,8%
CCAS	16	5,0%
Gestionnaires de mesures d'accompagnement (UDAF)	11	3,4%
Autre département	9	2,8%
Mission locale	6	1,9%
A2HJ	5	1,6%
Dispositifs réfugiés/régularisés	2	0,6%
Service de domiciliation et d'accompagnement pour primo-arrivants	4	1,2%
Autre **	8	2,5%
Non renseigné	6	1,9%
Total	321	100,0%

* Protection de l'enfance : DESPA et ATADEM

** Autre : DDCS/Commission de médiation, Secours catholique, Habitat jeune du Saumurois, Restos du coeur

Source : 115 et SIAO 49, 2014

Les services spécialisés dans l'accompagnement du public de rue sont le principal prescripteur qui transmet les demandes d'hébergement d'insertion des ménages ayant eu recours au 115 avec 44,2% d'entre elles. Parmi ces demandes, les services de domiciliation et d'accompagnement sont majoritaires puisqu'ils représentent 35,5% des demandes contre 8,7% pour les gestionnaires d'hébergement d'urgence. Toutefois, les services de domiciliation et d'accompagnement et les CHRS sont souvent gérés par les mêmes associations et sont éventuellement situés dans les mêmes locaux, impliquant une certaine porosité entre ces deux catégories.

Les prescripteurs effectuant une demande SIAO dans le cadre d'une fin de prise en charge regroupent 17,1% des demandes d'hébergement d'insertion des ménages ayant eu recours au 115. Cela signifie que les demandeurs doivent quitter la structure dans laquelle ils sont hébergés parce qu'ils ne correspondent plus aux critères de prise en charge (Dispositif asile, Prison - SPIP 49, Protection de l'enfance) ou que leur hospitalisation prend fin (Centre hospitalier, Etablissement psychiatrique, Etablissements médico-sociaux, CSAPA/CAARUD). Aujourd'hui, il n'est pas possible de savoir si la demande d'urgence a été réalisée avant ou après le passage en insertion.

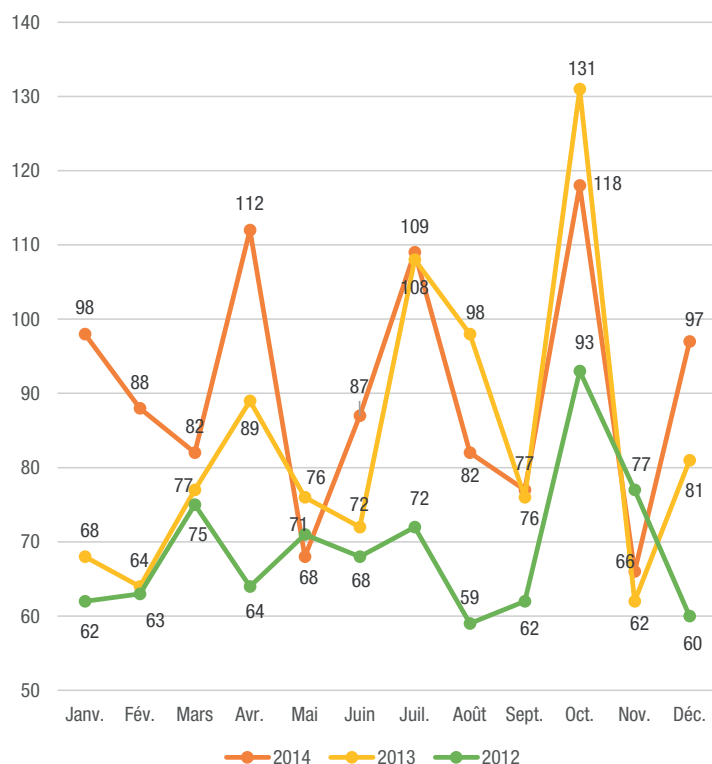
Enfin parmi les autres services d'accompagnement ayant prescrit une demande au SIAO, le Conseil Général est le plus représenté avec 17,8% des demandes. Les autres services sont plus marginaux avec seulement 0,5% à 5% des demandes communes insertion/urgence.

Volet Insertion

- 1 084 demandes d'hébergement d'insertion reçues par le SIAO en 2014
- représentant 1 843 personnes
- 69% des ménages demandeurs sont des personnes seules
- 1 080 demandes ont été instruites
- 789 demandes instruites ont fait l'objet d'une orientation en 2014 (soit 73%)
- 49% des demandes (hors réexamen) passées en cellule d'instruction ont été traitées en moins d'1 semaine, 67% en moins de 2 semaines et 80% en moins d'1 mois
- 435 ménages ont intégré un dispositif en 2014 (soit 687 personnes), après 2,4 mois d'attente en moyenne
- 281 ménages orientés en 2014 sont sur liste d'attente au 31 décembre 2014

Les demandes d'hébergement effectuées auprès du SIAO

Nombre mensuel de demandes d'hébergement d'insertion



En 2014, 1 084 demandes ont été adressées au SIAO Insertion en Maine-et-Loire, concernant 1 843 personnes.

Par rapport à 2013, 82 demandes supplémentaires soit une augmentation de 8% de l'activité. C'est une hausse similaire à celle observée pour l'urgence si l'on se réfère au nombre de ménages demandeurs. En moyenne, 21 demandes sont traitées chaque semaine.

Le nombre de demandes reçues traduit **une forte saisonnalité que l'on peut attribuer à 2 phénomènes** :

➤ **la trêve hivernale** avec des pics dus à l'anticipation de l'expulsion en octobre, et des expulsions effectives au mois d'avril

➤ **les congés des partenaires** avec des creux en mars mai et novembre, éventuellement accompagnés de pics le mois précédent en anticipation des congés.

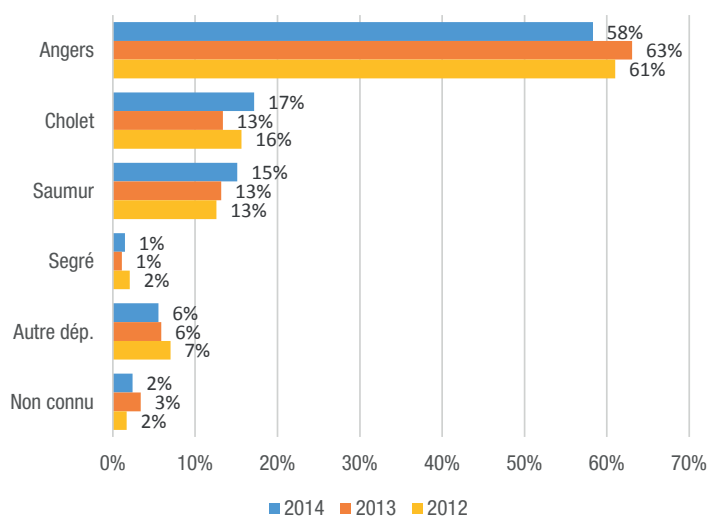
Source : SIAO 49, 2012 à 2014

Le nombre de ménages ay

58% des ménages ayant fait une demande auprès du SIAO sont domiciliés dans l'arrondissement d'Angers, une proportion en légère baisse par rapport à 2013 (63%) et 2012 (61%).

A l'inverse la part des demandes de ménages résidant dans les arrondissements de Cholet et de Saumur augmente.

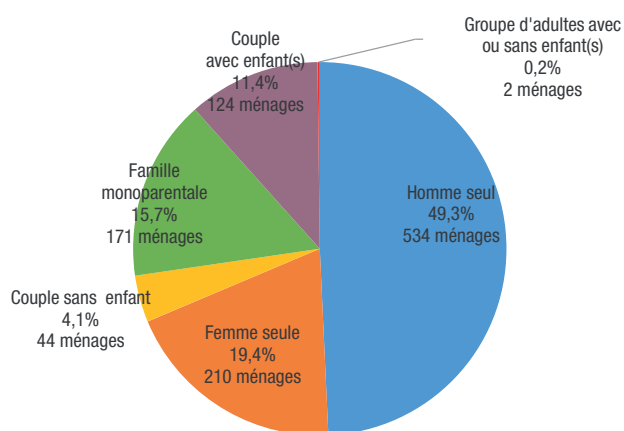
Les demandes d'hébergement d'insertion par arrondissement



Source : SIAO 49, 2012 à 2014

Qui sont les ménages demandeurs ? Les types de ménages

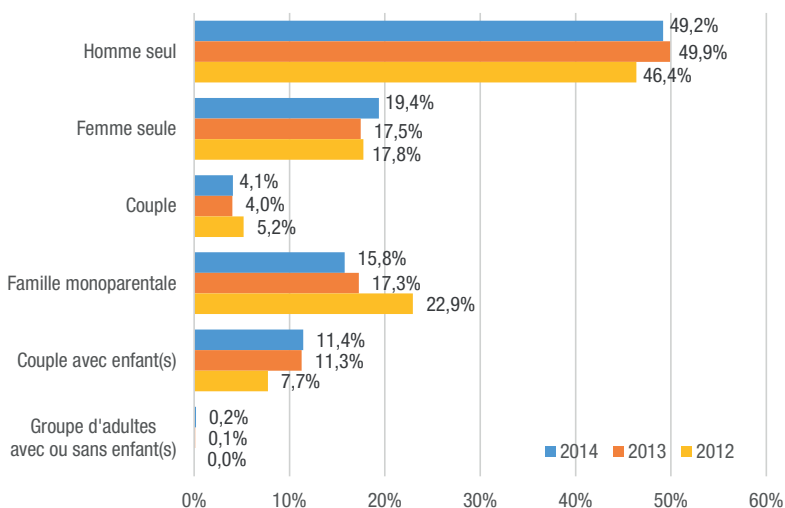
Composition des ménages ayant effectué une demande d'hébergement d'insertion en 2014



Sur les 1 084 ménages ayant adressé une demande au SIAO insertion, la moitié sont des hommes seuls et 20% des femmes seules. **70% des ménages demandeurs sont ainsi des personnes seules.** (533 ménages).

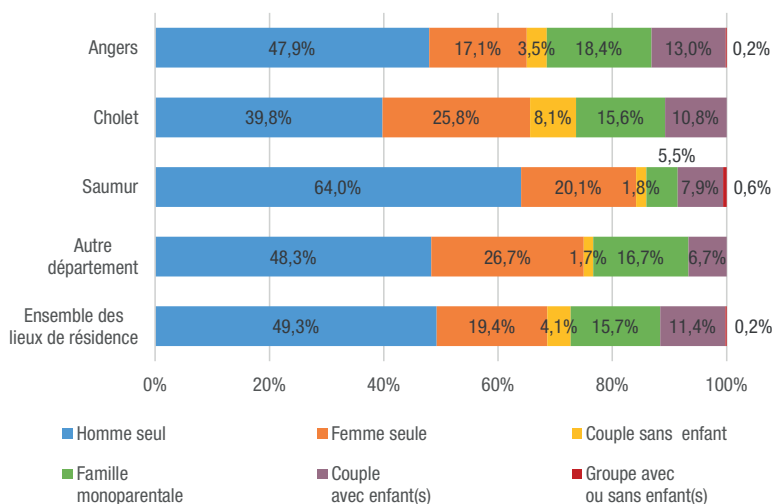
Evolution de la composition des ménages ayant effectué une demande d'hébergement d'insertion

Entre 2012 et 2014, si la part des **personnes seules varie peu** (46,4% à 49,2% pour les hommes et 17,8% à 19,4% pour les femmes), **la proportion de familles monoparentales diminue fortement** (de 22,9% en 2012 à 15,8% en 2014), tandis que **celle des couples avec enfant(s) augmente de façon relativement importante** (de 7,7% à 11,4%).



Source : SIAO 49, 2012 à 2014

Composition des ménages selon l'arrondissement



Seules les catégories comprenant plus de 60 unités sont représentées

Source : SIAO 49, 2014

En observant la composition des ménages de demandeurs selon leur arrondissement de résidence, on note que :

➡ A Angers, les couples ou personnes seules avec enfant(s) sont plus fréquents.

➡ A Cholet, les femmes seules et les couples sans enfant sont plus représentés

➡ A Saumur, les ménages demandeurs sont plus souvent des hommes seuls, et moins souvent des couples avec enfant(s) et des familles monoparentales.

➡ Parmi les ménages venant d'autres départements, les femmes seules sont plus nombreuses.

Qui sont les ménages demandeurs? Age

Les demandes d'hébergement d'insertion par tranche d'âge du ménage

Tranches d'âge	2014		2013	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 25 ans	253	23,3%	242	24,3%
25 à 45 ans	558	51,5%	548	55,1%
45 à 60 ans	224	20,7%	159	16,0%
Plus de 60 ans	49	4,5%	37	3,7%
Non connu	0	0,0%	9	0,9%
Total	1084	100,0%	995	100,0%

Source : SIAO 49, 2013 et 2014

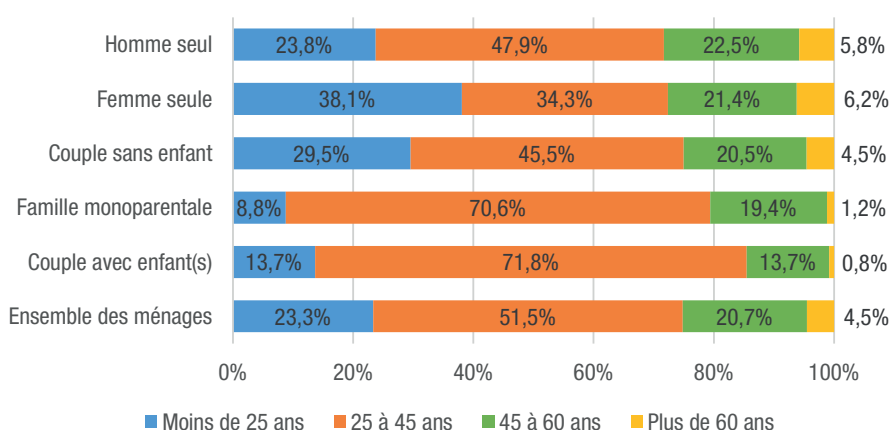
Plus de la moitié (51,5%) des «chefs de familles» des ménages demandeurs a entre 25 et 45 ans, un chiffre qui reste stable par rapport à 2013 où il s'établissait à 55,1%.

Les ménages de 18 à 25 ans représentent 23,3% des demandes reçues en 2014, en baisse par rapport à 2013 (24,3%). En volume, le chiffre reste quasiment stable (+ 9 ménages).

Les **45-60 ans regroupent 20,7% des ménages**, une proportion en très nette hausse par rapport à 2013, tant en proportion (de 16,0% à 20,7%) qu'en nombre (de 159 à 224).

Enfin, **les plus de 60 ans sont une catégorie minoritaire** avec seulement 4,5% des ménages. Cette tranche d'âge connaît une légère hausse entre 2013 et 2014, tant en proportion (de 3,7% à 4,5%) qu'en volume (+12 ménages).

Répartition des types de ménages demandeurs par âge en 2014



Les groupes avec ou sans enfant(s) ne sont pas représentés car trop peu nombreux (2 ménages).

Source : SIAO 49, 2014

Les femmes seules sont globalement jeunes :

38,1% ont entre 18 et 25 ans contre 23,3% en moyenne pour les autres ménages.

Parmi les ménages comptant des enfants, les chefs de famille ont plus souvent de 25 à 45 ans que chez les autres ménages (70,6% pour les familles monoparentales et 71,8% pour les couples ou groupe avec enfant(s) contre 51,5% en moyenne).

Les couples sans enfant comptent moins de 25-45 ans que les autres ménages (44,4% contre 51,5%).

Les hommes seuls ont un profil à peu près similaire à la moyenne, avec toutefois **légèrement plus de personnes de 45 ans et plus** (22,5% contre 20,7%).

Note méthodologique

La tranche d'âge du ménage est celle de la personne désignée comme «chef de famille» lors du remplissage de la demande d'hébergement d'insertion présenté au SIAO.

Il n'est pas possible de faire la comparaison avec l'année 2012, les tranches d'âge ayant été modifiées.

Qui sont les ménages demandeurs ? Ressource principale

La ressource principale la plus fréquente des ménages demandeurs d'un hébergement d'insertion est **le RSA, cité par 31,7% des ménages**.

Par ailleurs, 27,9% des ménages demandeurs n'ont aucune ressource, y compris lorsque les demandeurs ont plus de 25 ans. Cela pose la question de l'accès aux droits comme élément central de l'accès au logement.

15,5% des ménages ont comme ressources principales un salaire ou une allocation chômage, c'est-à-dire une ressource plutôt solide.

Les couples avec ou sans enfant(s) ont plus souvent que les autres ménages un salaire comme ressource principale.

En toute logique, **les familles monoparentales et les couples avec enfants, ont plus fréquemment les prestations familiales comme ressource principale**. Cela est d'autant plus vrai pour les familles monoparentales qui ont accès à des prestations familiales supplémentaires telles que l'ASF ou l'API.

Ressource principale du ménage selon son âge

Ressource principale	Moins de 25 ans	25 à 45 ans	45 à 60 ans	Plus de 60 ans	Ensemble
RSA	13,4%	38,5%	37,5%	22,4%	31,7%
Sans ressources	56,5%	23,5%	9,8%	14,3%	28,0%
Allocation chômage	3,2%	9,7%	15,2%	4,1%	9,0%
AAH - Pension invalidité	5,5%	7,5%	15,6%	8,2%	8,8%
Salaire	3,6%	6,5%	11,2%	2,0%	6,5%
Prestations familiales	1,2%	4,1%	1,3%	0,0%	2,7%
Retraite	0,0%	0,0%	1,3%	44,9%	2,3%
Allocation Temporaire d'Attente	2,4%	1,8%	0,0%	0,0%	1,5%
Autre	5,9%	3,2%	3,6%	0,0%	3,8%
Non renseigné	8,3%	5,2%	4,5%	4,1%	5,7%
Ensemble des ménages	100%	100%	100%	100%	100%

Source : SIAO 49, 2014

Si l'on croise ressource principale et tranche d'âge, on peut noter que :

➤ **Plus de la moitié des ménages de moins de 25 ans n'ont aucune ressource**, notamment parce que leur accès au RSA est très limité. En effet, avant 25 ans, il est réservé aux personnes ayant un enfant à charge ou à naître et aux personnes ayant travaillé au moins 2 ans à temps plein dans les 3 précédant leur demande.

➤ **Chez les 25-54 ans, la ressource principale est le RSA** (37,1% des ménages). Toutefois, **un quart des ménages de cette tranche d'âge ne dispose d'aucune ressource** posant la question de l'accès aux droits.

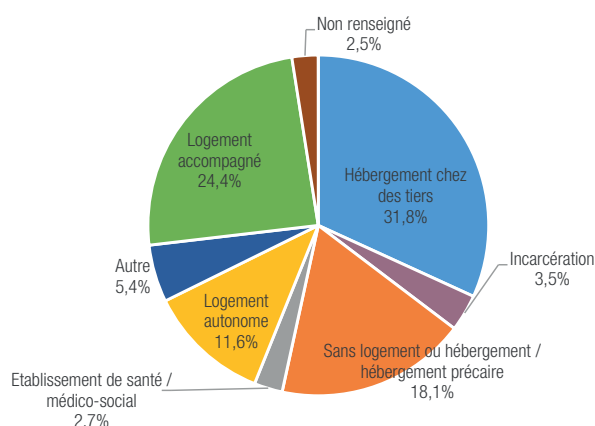
➤ **Chez les 45-60 ans, la ressource principale est également le RSA** (34,3% des ménages). Par ailleurs, 27,9% des ménages disposent ou de l'allocation chômage ou d'un salaire. Enfin, 16,7% des ménages ont comme ressource principale une allocation liée au handicap.

➤ **La ressource principale des plus de 60 ans est, sans surprise, la retraite** pour 44,9% des ménages et le RSA pour 22,4% des ménages. Par ailleurs, 14,3% des ménages ne disposent d'aucune ressource.

Qui sont les ménages demandeurs ?

Type d'hébergement et motif de la demande

Type d'hébergement des ménages demandeurs



Source : SIAO 49, 2014

Près d'un ménage demandeur sur trois est hébergé chez des tiers (parents, famille, conjoints, amis...).

24,4% des ménages résident en hébergement d'urgence ou d'insertion, 18,1% ont un hébergement précaire ou pas d'hébergement et 11,6% ont un logement autonome.

Par rapport à 2013, cette répartition reste stable.

Motif de la demande en 2014

Les principaux motifs de dépôt d'une demande d'hébergement d'insertion sont la fin de prise en charge (dans un hébergement d'insertion, un dispositif pour demandeur d'asile, un établissement médical ou carcéral) pour 22,2% des demandes, les ruptures familiales, conjugales ou par des tiers (17,7%) et l'absence de logement ou d'hébergement (15,3%).

Motif de la demande	Ensemble des ménages		Répartition par tranche d'âge			
	Nombre	%	Moins de 25 ans	25 à 45 ans	45 à 60 ans	Plus de 60 ans
Fin de prise en charge	241	22,2%	16,2%	26,0%	19,2%	24,5%
Ruptures familiales, conjugales, par des tiers	192	17,7%	30,8%	13,8%	12,9%	16,3%
Absence de logement ou d'hébergement	166	15,3%	14,2%	15,6%	15,2%	18,4%
Expulsion locative ou perte de logement	109	10,1%	4,0%	9,0%	18,8%	14,3%
Départ du département d'origine	82	7,6%	5,1%	11,1%	3,1%	0,0%
Violences familiales, conjugales	54	5,0%	4,3%	6,1%	3,1%	4,1%
Absence de ressources	33	3,0%	7,9%	1,8%	1,3%	0,0%
Logement insalubre	13	1,2%	0,4%	0,9%	2,2%	4,1%
Chômage, perte d'emploi	5	0,5%	0,8%	0,0%	1,3%	0,0%
Autre	132	12,2%	12,6%	9,1%	19,2%	12,2%
Non renseigné	57	5,3%	3,6%	6,6%	3,6%	6,1%
TOTAL	1084	100%	100%	100%	100%	100%

La fin de prise en charge regroupe les fins de séjour en hébergement insertion, dispositif demandeur d'asile, prison ou établissement médical.

Source : SIAO 49, 2014

Si l'on croise motif de la demande et tranche d'âge, on peut noter que :

➤ **Pour près d'un tiers des ménages de 18-25 ans le motif de la demande est la rupture familiale, conjugale ou par des tiers.** C'est beaucoup plus que pour la moyenne des ménages (17,7%).

➤ Pour les 25-45 ans, le motif les plus souvent évoqué est la fin de prise en charge (26,0%), un chiffre supérieur à la moyenne des ménages (22,2%). La rupture familiale ou avec des tiers apparaît moins souvent (13,8% contre 17,7% en moyenne).

➤ Le principal motif de demande des **ménages de 45 à 60 ans** est la fin de prise en charge (19,2%) qui apparaît toutefois moins fréquemment que pour l'ensemble des ménage. Il est à noter que **le motif «expulsion locative ou la perte de logement» (18,8% des ménages) est beaucoup plus important dans cette catégorie d'âge** (18,8% contre 10,1% pour l'ensemble des ménages).

➤ Enfin, **les 60 ans et plus** se distinguent par une part un peu plus importante que la moyenne pour les motifs **«fin de prise en charge» qui reste le motif principal** ainsi que pour les motifs «absence de logement ou d'hébergement, qui traduit une présence plus importante de public à la rue, et «expulsion ou perte de logement».

Les prescripteurs des demandes d'hébergement d'insertion en 2014

Nature des prescripteurs	2014		2013	
	Nombre	%	Nombre	%
Gestionnaire d'hébergement d'insertion (y compris dispositifs demandeurs d'asile)	285	26,3%	468	46,7%
Service de domiciliation et accompagnement	229	21,1%		
Conseil Général 49 - Maison Des Solidarités	265	24,4%	243	24,3%
Etablissements de santé	79	7,3%	85	8,5%
Autre département	73	6,7%	54	5,4%
CCAS	45	4,2%	45	4,5%
Mission locale	43	4,0%	21	2,1%
Service accompagnement en milieu carcéral	19	1,8%	0	0,0%
Autres prescripteurs	41	3,8%	86	8,6%
Non renseigné	5	0,5%	0	0,0%
Total	1084	100%	1002	100%

Source : SIAO 49, 2013 et 2014

Les 3 prescripteurs les plus importants représentent plus de 7 demandes sur 10. Il s'agit :

- **des gestionnaires d'hébergement d'insertion** pour 26,3% des demandes. Les ménages adressés par ces prescripteurs ne sont pas tous hébergés, certains étant accompagnés dans le cadre d'un Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).
- **le conseil Général via les maisons des solidarités** (24,4% des ménages demandeurs).
- **Les services de domiciliation et d'accompagnement** (21,1%)

Toutefois, la frontière entre les services d'accompagnement et de domiciliation et les gestionnaires d'hébergement qui sont souvent intégrés dans les mêmes structures, est relativement poreuse.

Il est à noter que 7,3% des demandes sont transmises par les établissements de santé (Centres Hospitaliers, CESAME, Centres Médico-Psychologiques, Etablissements médico-sociaux...).

Par rapport à 2013, peu de changements notables sont à noter parmi les plus grands prescripteurs. Pour les plus petits, on peut observer **l'émergence de la Mission Locale** qui a accompagné 2 fois plus de demandes. et en particulier de la Mission Locale du Choletais. Cette dernière a ainsi formulé 24 des 43 demandes reçues de la part des Missions Locales, 13 venant du Saumurois, 3 de Loire-Layon et 3 de la région Angevine.

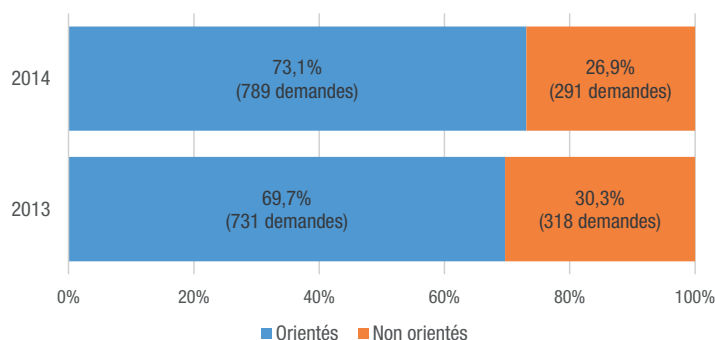
Note méthodologique

Le service d'accompagnement en milieu carcéral était compris en 2013 dans la catégorie Autres prescripteurs. Le nombre de demandes reçues de sa part en 2014, a justifié la création d'une catégorie.

Les décisions du SIAO

En 2014, le SIAO a reçu 1 084 demandes et en a instruit 1 080. Cette différence s'explique par les délais entre réception et instruction : ainsi certaines demandes reçues fin 2013 ont été instruites en 2014 et certaines demandes reçues fin 2014 ont été instruites début 2015.

Décisions des demandes instruites en 2014



Source : SIAO 49, 2013 et 2014

Sur les 1080 ménages, représentant 1 241 personnes, dont la demande a été instruite en 2014, 789 ont été orientés vers un dispositif soit 73,1% et 291 n'ont pas été orientés pour différents motifs (voir le détail page 32).

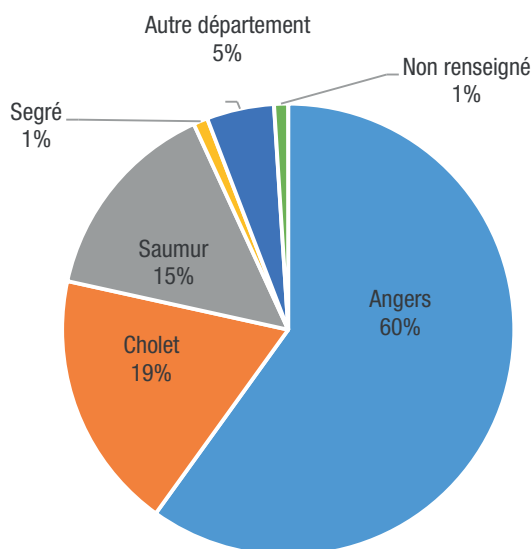
Par rapport à 2013, le nombre de demandes instruites tout comme la part des ménages orientés augmente.

58% des demandes instruites en 2014 sont le fait de ménages résidant à Angers.

Les arrondissements de Cholet et Saumur, représentent respectivement 19% et 15% des demandes instruites, tandis que celui de Segré reste très marginal avec seulement 1% de ces demandes.

5% des demandes instruites ont été déposées par des ménages résidant dans un autre département.

Lieu de résidence des ménages dont la demande a été instruite en 2014.



Source : SIAO 49, 2014

Les délais d'instruction

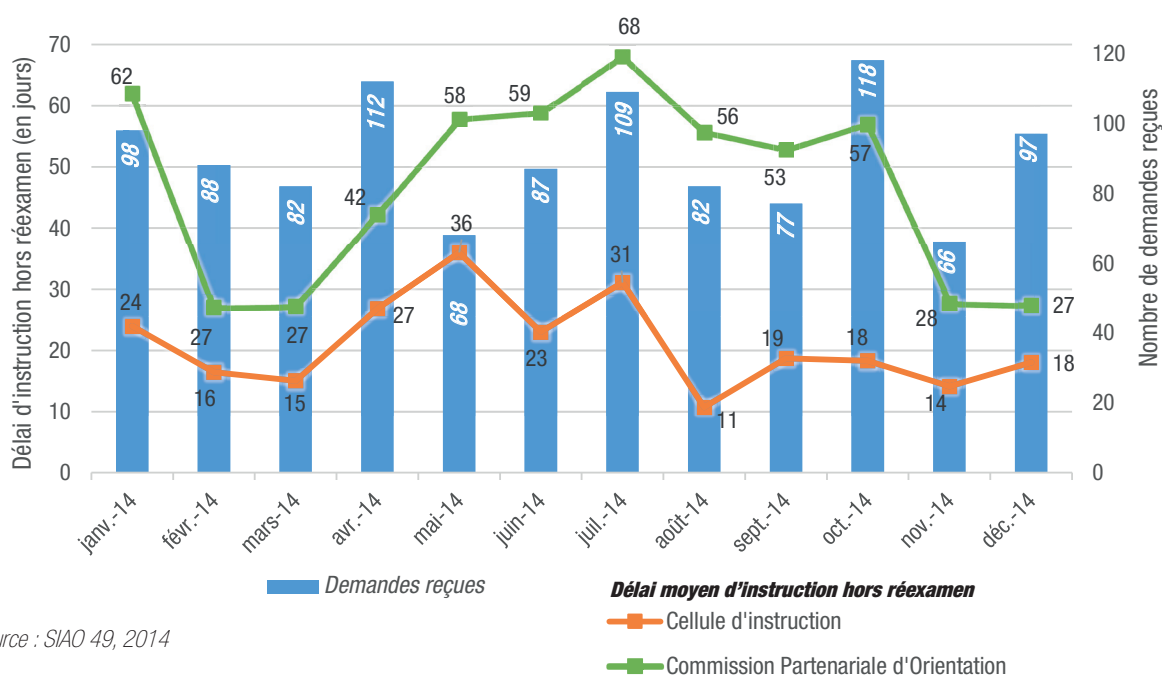
L'instruction des demandes peut se faire selon deux modalités : la Cellule d'Instruction qui se réunit une à deux fois par semaine et pour les cas plus complexes la Commission Paritaire d'Orientation (CPO), composée des différents partenaires, qui se réunit toutes les deux semaines. Ainsi, sur les 999 demandes examinées pour la première fois, 71% ont abouti à une orientation décidée dans 8 cas sur 10 par la Cellule d'Instruction.

49% des demandes passées en Cellule d'Instruction et ayant abouti à une orientation ont été traitées en moins d'une semaine (contre 45% en 2013) , 67% en moins de deux semaines et 80% en moins d'un mois. Le reliquat concerne les dossiers sans retours des référents, des accompagnements ASLL qui se poursuivent ou bien des situations où il est nécessaire d'attendre un événement particulier (obtention d'un titre de séjour, ouverture de droits...).

En comptabilisant les dossiers plus complexes, qui passent en CPO, 57% des demandes ayant abouti à une orientation ont été traitées en moins de 14 jours (contre 63% en 2013) et 72% en moins d'un mois.

Par ailleurs, 81 demandes instruites en 2014 ont fait l'objet d'un réexamen, notamment en raison d'un refus de la structure ou d'une évolution de la situation du ménage demandeur.

Délais d'instruction hors réexamen et nombre de demandes reçues par mois



Source : SIAO 49, 2014

En 2014, les demandes reçues par le SIAO ont connu des pics en décembre/janvier, avril, juillet et en octobre avec des chiffres frôlant ou dépassant les cent dossiers. Cela a entraîné **une augmentation du délai d'instruction en particulier pour les demandes passant en CPO pour le mois de janvier et la période de mai à octobre.**

Les délais présentés sont des délais moyens qui ont pu être augmenté par des dossiers dont la durée d'instruction a été longues. Diverses raisons peuvent expliquer ces délais d'instruction longs : attente d'un événement particulier (titre de séjour, ouverture de droits par exemple), personne difficile à capter, refus de l'utilisateur ou des structures...

Note méthodologique

Le délai d'instruction correspond au temps écoulé entre la date de réception de la demande au SIAO et la date à laquelle une orientation est proposée.

Les demandes de passage entre CHRS Urgence et CHRS Stabilisation ne sont pas prises en compte puisqu'elles font l'objet d'une procédure simplifiée afin d'améliorer la fluidité des parcours.

Les ménages orientés

Les demandes instruites en 2014 et orientées

	Nombre d'orientations		Part des orientations	
	2014	2013	2014	2013
CHRS Insertion	191	205	24,2%	27,6%
IML/Sous-location	151	142	19,1%	19,1%
CHRS Stabilisation	125	82	15,8%	11,1%
Logement temporaire - ALT	106	135	13,4%	18,2%
Dispositifs réfugiés	73	33	9,3%	4,4%
Maison relais	51	42	6,5%	5,7%
Résidence accueil	40	43	5,1%	5,8%
Résidence sociale	31	40	3,9%	5,4%
Hébergement "Haut seuil"	21	20	2,7%	2,7%
Ensemble	789	742	100%	100%

Source : SIAO 49, 2014

Les 789 ménages ayant reçu une réponse positive en 2014 ont été orientés principalement vers :

➤ **les CHRS Insertion (24,2%** des orientations) en baisse par rapport à 2013.

➤ **la sous location (19,1%** des orientations en 2014 comme en 2013)

➤ **les CHRS Stabilisation qui représentent 15,8%** des orientations. Ce dispositif connaît une forte hausse par rapport à 2013, que l'on peut relier à une meilleure connaissance de ce dispositif par les acteurs.

Orientations par dispositif selon la domiciliation du ménage en 2014

Dispositif	Arrondissement			Ensemble
	Angers	Cholet	Saumur	
CHRS Insertion	16,3%	45,2%	25,0%	24,2%
IML/Sous-location	24,3%	15,1%	6,9%	19,1%
CHRS Stabilisation	14,8%	17,1%	22,4%	15,8%
Logement temporaire - ALT	11,2%	4,8%	34,5%	13,4%
Dispositifs réfugiés	14,6%	0,7%	0,9%	9,3%
Maison relais	6,3%	7,5%	5,2%	6,5%
Résidence accueil	4,2%	7,5%	2,6%	5,1%
Résidence sociale	5,3%	1,4%	0,9%	3,9%
Hébergement "Haut seuil"	3,0%	0,7%	1,7%	2,7%
Total	100%	100%	100%	100%

L'arrondissement de Segré ainsi que les ménages venant d'autres départements ou dont le lieu de résidence n'est pas connu ne sont pas représentés en raison de leur nombre peu important.

Source : SIAO 49, 2014

En analysant les orientations par dispositif selon l'arrondissement de résidence du ménage on peut remarquer de nettes différences à lier avec les types de structures ou d'associations intervenant sur le territoire.

Les ménages résidant dans l'arrondissement d'Angers sont plus souvent orientés vers la sous-location et les CHRS Insertion et Stabilisation.

Les demandeurs de l'arrondissement de Cholet sont beaucoup plus fréquemment orientés vers les CHRS Insertion. A l'inverse, les orientations vers le logement temporaire ou les dispositifs réfugiés sont plus rares.

Enfin les ménages qui vivent dans l'arrondissement de Saumur sont plus souvent orientés vers le CHRS Stabilisation ou le logement temporaire, tandis que la sous-location est peu représentée.

On peut voir émerger une demande de résidence accueil pour les ménages résidant à Saumur, ainsi que du «Haut-seuil» pour les personnes de l'arrondissement Choletais.

Au 31 décembre 2014, parmi les demandes reçues en 2014 et orientées :

➤ **41% des demandeurs ont intégré une structure**

➤ **36% sont sur liste d'attente**

➤ **8% ont trouvé une autre solution d'hébergement,** principalement du logement autonome

➤ **9% des demandes ont été classées,** en majorité parce qu'elles ont été annulées ou parce que le demandeur n'a pas donné de nouvelles.

➤ **6% des demandes sont encore en instruction,** sont à actualiser ou ont fait l'objet d'un refus (principalement de l'usager)

Les ménages non orientés

Sur les 1 080 demandes instruites en 2014, 291 n'ont pas été orientées. Elles représentent 26,9% des demandes instruites contre 30,3% en 2013.

109 demandes soit 37,5% des ménages non orientés ont été l'objet d'un refus du SIAO, principalement parce qu'il a été considéré que le ménage relevait de l'urgence (37 cas), du logement autonome (28 cas) ou ne relevait pas du SIAO (13 cas). Ce chiffre est en diminution par rapport à 2013 : 139 demandes refusées (soit 43,8%)

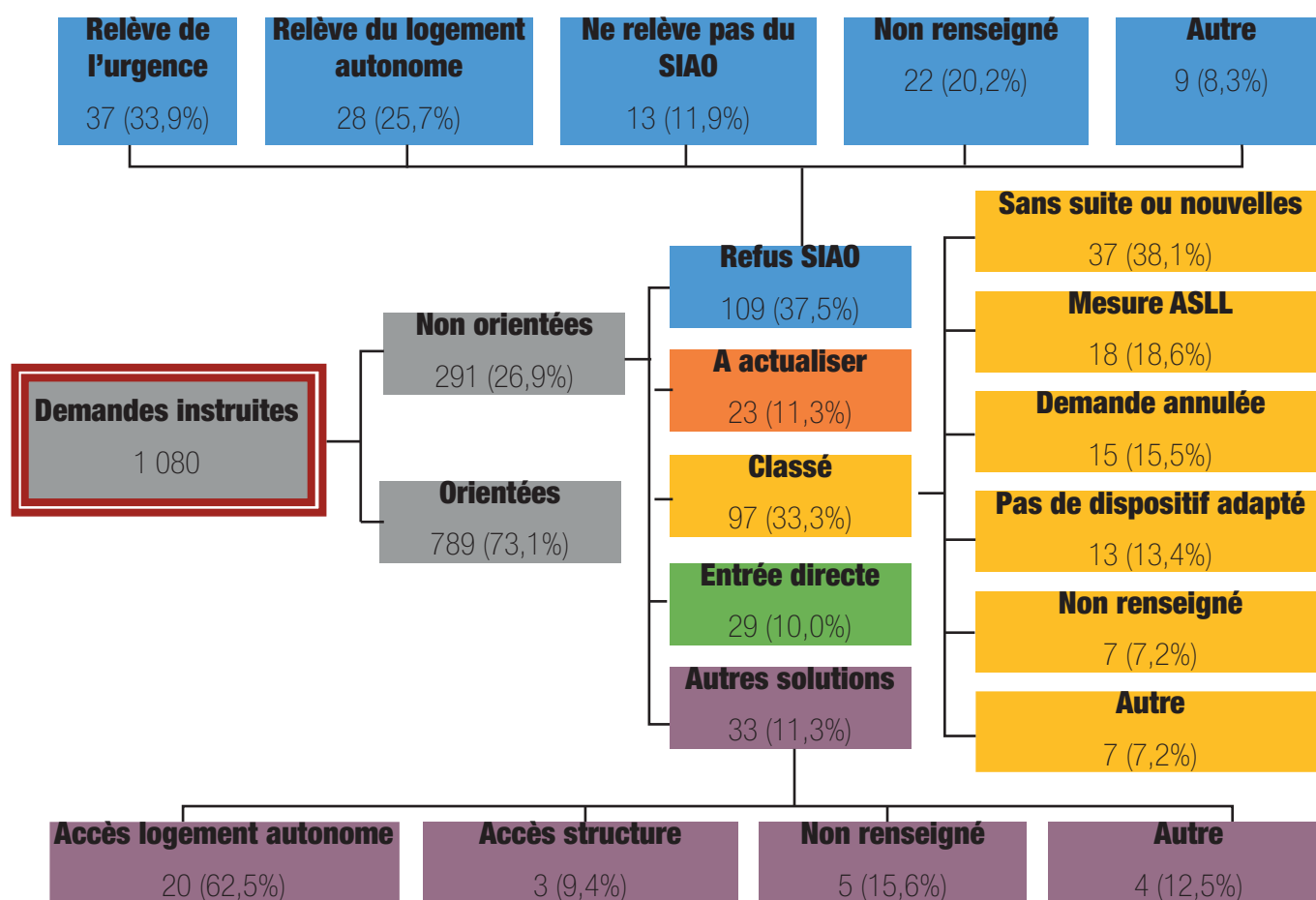
97 demandes soit 33,3% ont été classées parce que le demandeur n'a pas donné de nouvelles (37 cas), parce qu'il a fait l'objet d'une mesure ASLL (18 cas), parce que la demande a été annulée (15 cas) ou parce qu'il n'existe pas de dispositif adapté (13 cas). Les demandes classées sont en nette augmentation par rapport à 2013, où elles n'étaient que 67 soit 21,1%.

33 ménages non orientés (soit 11,3%) ont trouvé une autre solution, en majorité du logement autonome (20 cas). Cet item reste stable par rapport à 2013 où il représentait 37 cas soit 11,7% des demandes.

29 demandes soit 10,0%, n'ont pas été orientées car elles correspondent à la régularisation d'une entrée directe en structure. Cela augmente légèrement par rapport à 2013 où les entrées directes comptaient pour 7,3% des demandes soit 23 demandes.

23 ménages (soit 7,9%) n'ont pas été orientés au motif que leur demande est à actualiser, c'est-à-dire que le SIAO est dans l'attente de renseignements complémentaires pour effectuer une orientation. Ce chiffre est en nette baisse par rapport à 2013 où ce cas de figure représentait 51 demandes (ou 16,1%).

Motif de non orientation des demandes reçues en 2014



Source : SIAO 49, 2014

Ménages intégrés et délais d'attente des ménages orientés

435 ménages ont intégré un dispositif en 2014, soit 687 personnes. Ils n'étaient que 391 en 2013. Les principaux dispositifs intégrés par les ménages sont les CHRS Insertion (105 ménages), la sous-location (94 ménages) et les CHRS Stabilisation (82 ménages).

Le délai d'attente moyen tous types de structures confondues est de 2,4 mois, un chiffre **en baisse par rapport à 2013** où il était de 2,8 mois.

Le délai le plus important est pour l'hébergement «Haut Seuil» qui atteint 4,1 mois, un chiffre probablement à lier avec des durées de séjour parmi les plus importantes (416 jours en 2014) et avec la difficulté, pour ces publics, de s'orienter vers une solution alternative. Toutefois, ce délai important ne concerne que peu d'entrées. Pour les autres dispositifs, le délai moyen d'entrée dans les autres dispositifs est compris entre 1,5 et 3 mois.

Par rapport à 2013 on peut noter :

- Une baisse importante des délais d'entrée en CHRS Insertion (-1,3 mois) alors que le nombre d'entrées reste stable mais que le nombre d'orientation diminue.
- Une diminution de l'attente avant une entrée en CHRS Stabilisation (-0,7 mois) alors même que le nombre d'entrées augmente rapidement.
- Pour les maison relais, une augmentation importante du nombre de personnes accueillies (de 19 à 33), due à des ouvertures mais qui n'impacte que peu les délais d'attente.

Nombre d'entrées et attente par dispositif en 2014 (en mois)

Nature des dispositifs	Nombre d'entrées		Délai moyen d'attente	
	2014	2013	2014	2013
CHRS Insertion	105	105	2,2	3,5
IML/Sous-location	94	86	2,8	2,8
CHRS Stabilisation	82	46	1,7	2,4
Logement temporaire - ALT	63	68	2,6	2,7
Maison relais	33	19	1,5	1,2
Dispositifs réfugiés	26	20	2,8	2,5
Résidence accueil	14	19	1,7	2,0
Résidence sociale	10	23	2,3	3,2
Hébergement "Haut seuil"	8	5	4,1	2,2
Total général	435	391	2,4	2,8

Source : SIAO 49, 2013 et 2014

- Le logement temporaire/ALT reste stable d'une année sur l'autre (-5 entrées et -0,1 mois d'attente).
- Pour les dispositifs réfugiés, le délai augmente légèrement d'attente (+0,3 mois), avec toutefois une différence entre RELOREF et CAPI, pour lequel l'attente est plus longue.
- Une baisse importante des délais d'entrée en résidence sociale (-0,9 mois) et des entrées moins nombreuses.

Délai d'attente par dispositif selon l'arrondissement d'attribution en 2014 (en mois)

Nature des dispositifs	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Ensemble
CHRS Insertion	2,1	2,1	2,6	-	2,2
IML/Sous-location	2,9	1,3	0,2	3,4	2,8
CHRS Stabilisation	1,6	1,2	2,3	-	1,7
Logement temporaire - ALT	4,4	3,9	0,9	0,1	2,6
Maison relais	2,4	1,2	0,4	1,0	1,5
Dispositifs réfugiés	2,8	-	-	-	2,8
Résidence accueil	1,8	1,2	-	-	1,7
Résidence sociale	2,3	-	-	-	2,3
Hébergement "Haut seuil"	5,9	-	0,4	-	4,1
Total général	2,8	2,0	1,6	1,4	2,4

Source : SIAO 49, 2014

Les délais d'attente sont globalement plus longs pour les structures de l'arrondissement d'Angers en particulier pour le logement temporaire (4,4 mois contre 2,6 en moyenne dans le département), la maison relais (2,4 mois contre 1,5) et l'hébergement "Haut-Seuil" (5,9 mois contre 4,1 en moyenne).

A Saumur, les délais sont dans l'ensemble plus courts que dans les autres arrondissements du département. Toutefois, les dispositifs de sous-location, de maison relais et d'hébergement "Haut seuil" ne comptant que peu d'entrées, les délais indiqués sont peu significatifs.

Dans l'arrondissement de Cholet, les délais d'attente pour l'entrée en CHRS Stabilisation sont plus courts que dans le reste du département (1,2 mois contre 1,7 en moyenne dans le reste du département). Le faible délai observable en Maison relais est lié à l'ouverture d'une structure de ce type à Beaupréau courant 2014.

Note méthodologique

Le délai d'attente correspond au délai écoulé entre la date à laquelle une orientation est proposée et la date à laquelle le ménage entre effectivement dans la structure.

Les entrées directes n'impactent pas le délai d'entrée dans les dispositifs puisque les personnes n'ont pas été orientées par les commissions. Néanmoins, le nombre d'entrées total considère à la fois les entrées après orientation et les entrées directes.

Listes d'attente au 31/12/2014

Listes d'attente au 31/12/2014

Nature des dispositifs	Nombre de ménages en attente		Délai d'attente (en mois)	
	au 31/12/2014	au 31/12/2013	au 31/12/2014	au 31/12/2013
CHRS Insertion	61	55	2,6	4,1
IML/Sous-location	47	37	3,3	3,3
CHRS Stabilisation	39	18	3,2	1,9
Logement temporaire - ALT	35	36	2,6	3,4
Dispositifs réfugiés	34	9	3,9	2,4
Résidence accueil	22	34	3,4	2,2
Maison relais	19	10	5,4	1,9
Résidence sociale	17	14	3,0	2,9
Hébergement "Haut seuil"	10	9	2,4	3,2
Total	284	222	3,2	3,1

Source : SIAO 49, 2014

Au 31 décembre 2014, 284 ménages étaient sur liste d'attente, depuis 3,2 mois en moyenne, soit environ 60 ménages de plus qu'au 31 décembre 2013. Parmi ces 284 ménages, seulement 3 ont été orientés en 2013.

Le délai d'attente au 31/12/2014 le plus long concerne les maisons relais pour lesquelles les ménages sur liste d'attente attendent depuis 5,4 mois en moyenne (contre 1,9 au 31/12/2013). Cette évolution est liée au remplissage des places après les ouvertures intervenues en 2014.

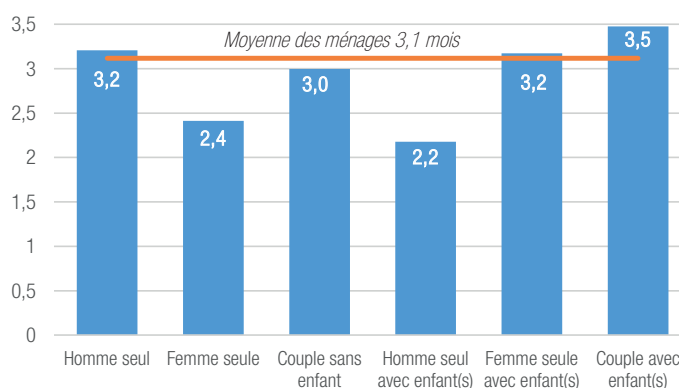
Pour ce dispositif les délais d'attente moyen des ménages sur liste d'attente au 31 décembre 2014 a nettement augmenté. C'est également le cas pour les CHRS Stabilisation, les résidences accueil.

A l'inverse, les délais baissent sensiblement pour les CHRS Insertion, et le logement temporaire.

Les ménages sur liste d'attente au 31 décembre 2014 et dont la demande a été instruite en 2014 qui patientent depuis le plus longtemps sont les couples avec enfant(s) et dans une moindre mesure les hommes seuls et les femmes avec enfant(s).

En termes de lieu de résidence, les ménages résidant dans l'arrondissement d'Angers attendent plus longtemps que les autres ménages (3,4 mois contre 3,1 mois pour l'ensemble des ménages).

Délais d'attente moyen des demandes instruites en attente au 31/12/2014 selon leur composition familiale



Source : SIAO 49, 2014

Note méthodologique

Les listes d'attente regroupent toutes les personnes en attente d'une entrée en structure au 31 décembre de l'année étudiée.

Le délai d'attente correspond au temps écoulé entre la date d'orientation du ménage et le 31 décembre de l'année étudiée.

Le SIAO ayant un retour décalé des entrées des ménages dans les structures, ces chiffres sont à minorer. Qui plus est certaines demandes annulées peuvent n'avoir pas encore été mise à jour dans la base de données du SIAO. Pour pallier en partie ces biais, les personnes incarcérées ou hospitalisées ne sont pas prises en compte dans le calcul du délai moyen, certaines déposant une demande au SIAO bien avant leur sortie effective.

De l'orientation à l'entrée

Orientation et entrée des ménages en 2014

Nature des dispositifs	Nombre de ménages orientés	Nombre de ménages entrés	Ratios entrées / orientations	Délais moyens en mois	
				Satisfaction	Attente
CHRS Insertion	191	105	55,0%	2,5	2,2
IML/Sous-location	151	94	62,3%	3,8	2,8
CHRS Stabilisation	125	82	65,6%	2,2	1,7
Logement temporaire - ALT	106	63	59,4%	3,6	2,6
Dispositifs réfugiés	73	26	35,6%	3,6	2,8
Maison relais	51	33	64,7%	2,5	1,5
Résidence accueil	40	14	35,0%	3,4	1,7
Résidence sociale	31	10	32,3%	3,7	2,3
Hébergement "Haut seuil"	21	8	38,1%	5,7	4,1
TOTAL	789	435	55,1%	-	-

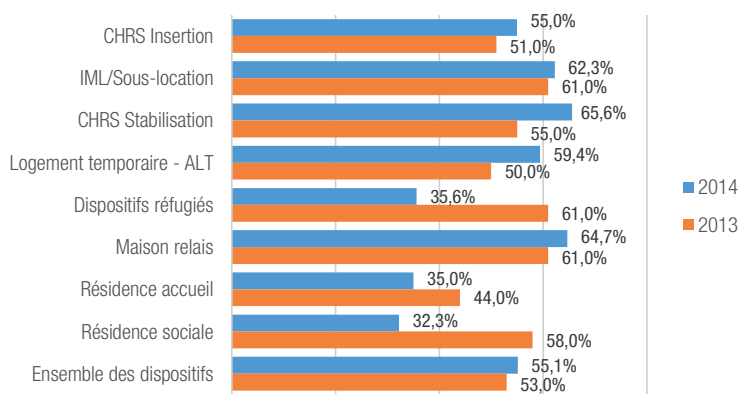
Source : SIAO 49, 2014

Les dispositifs d'hébergement d'insertion du SIAO ont une capacité d'absorption de 55,1% des ménages orientés en 2014.

Cela signifie que le nombre d'entrées correspond à 55,1% des ménages s'étant vu proposer une orientation en 2014 (sans qu'il s'agisse forcément des mêmes ménages).

Ce chiffre est variable selon le dispositif concerné. Ainsi, la sous-location, les CHRS Stabilisation et les maisons relais absorbent plus de 60% des orientations prononcées.

Evolution des ratios entrées / orientation



Attention, le ratio global pour 2013 est sous-estimé, l'ensemble des structures «Haut-seuil» n'ayant pas fait le retour de leurs entrées.

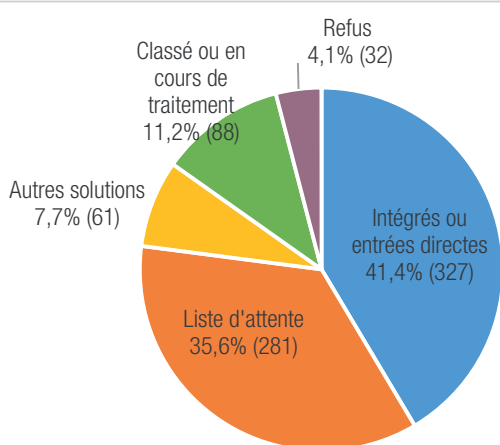
Source : SIAO 49, 2013 et 2014

Entre 2013 et 2014, la capacité d'absorption des dispositifs d'hébergement d'insertion augmente passant de 53,0% à 55,1%.

Toutefois, cette évolution est à nuancer puisqu'en 2013, le SIAO n'a pas eu l'ensemble des retours des structures concernant le nombre d'entrées en «Haut-seuil».

Cette hausse est à imputer aux dispositifs pour lesquels le plus d'orientation sont prononcées : CHRS Insertion et Stabilisation, sous-location et logement temporaire. Pour les CHRS, un meilleur remplissage des entrées peut également entrer en ligne de compte.

Ratio entrées / orientations en 2014



Source : SIAO 49, 2014

L'écart entre le nombre de ménages orientés et le nombre d'entrées effectives peut être important. Il ne peut être attribué au seul manque de places.

Ainsi, sur les 789 ménages orientés en 2014, 41,4% ont intégrés une structure, et 35,6% sont sur liste d'attente.

11,2% des demandes orientées ont classées ou sont en cours de traitement, c'est-à-dire que la demande peut avoir été annulée, être en attente d'informations supplémentaires, d'un évènement ou être en cours d'étude. 7,7% des demandeurs orientés ont trouvé une autre solution, notamment parce qu'ils ont accédé au logement autonome.

Enfin, 4,1% des demandes orientées sont concernées par un refus, le plus souvent de l'usager.

Note méthodologique

Le nombre d'entrées comptabilise les ménages qui ont intégré un hébergement au cours de l'année 2014 y compris ceux dont l'orientation a été effectuée en 2013.

Le délai de satisfaction moyen correspond au temps écoulé entre la réception du dossier et l'entrée dans la structure. Les entrées directes sont exclues afin de ne pas minimiser les résultats.

Autres solutions d'hébergement

Autres solutions d'hébergement des demandes reçues en 2014

Autres solutions d'hébergement	Nombre	%
Accès au logement autonome	55	64,7%
Logement privé	29	34%
Logement HLM	26	31%
Autre département	11	12,9%
Structure hors SIAO	8	9,4%
Non renseigné	11	12,9%
Total	85	100%

Source : SIAO 49, 2014

55 ménages dont la demande a été reçue en 2014 ont trouvé une autre solution d'hébergement en accédant au logement autonome.

Sur ces 55 ménages, 36 avaient été orientés, en majorité vers la sous-location (15 ménages) et le logement temporaire (10 ménages). Ce constat n'est pas étonnant puisqu'il s'agit de dispositifs destinés aux personnes les plus proches du logement autonome.

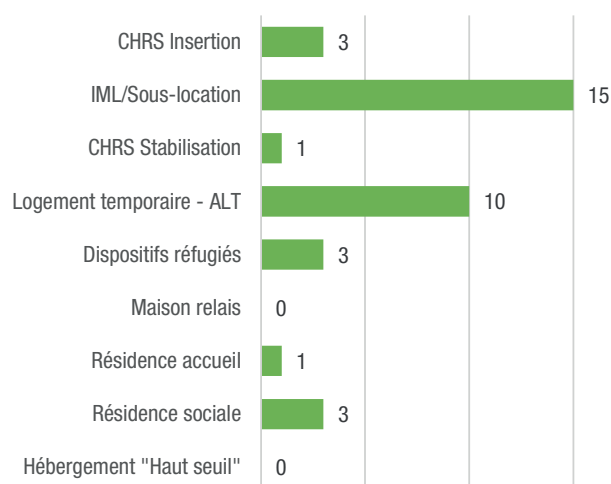
Au 31/12/2014, sur les 1 084 ménages ayant déposé une demande en 2014, 85 ont trouvé une autre solution soit 7,8%.

Un peu moins de 65% de ces ménages ont accédé à un logement autonome, dont la moitié dans le parc public et l'autre moitié dans le parc privé.

Près de 13% ont trouvé une solution d'hébergement dans un autre département et 9% dans une structure hors SIAO (FJT, Centre maternel, Pôle Régul' et relais familial).

Enfin, pour près de 13% de ces ménages, il n'est pas précisé quelle autre solution a été trouvée.

Orientation des ménages ayant trouvé une autre solution



Source : SIAO 49, 2014

Note méthodologique

Les chiffres présentés ici concernent les **demandes reçues en 2014**.

Sorties et durées moyennes de séjour

Nombre de sorties en 2014

Nature des dispositifs	Nombre		%	
	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages
CHRS Insertion	186	112	29,9%	29,7%
CHRS Stabilisation	75	70	12,1%	18,6%
IML/Sous-location	187	88	30,1%	23,3%
Logement temporaire - ALT	91	54	14,6%	14,3%
Dispositifs réfugiés	60	30	9,6%	8,0%
Maison relais	8	8	1,3%	2,1%
Résidence accueil	6	6	1,0%	1,6%
Résidence sociale	2	2	0,3%	0,5%
Hébergement "Haut seuil"	7	7	1,1%	1,9%
Total	622	377	100%	100%

Source : SIAO 49, Progdis, 2014

377 ménages sont sortis d'un hébergement d'insertion en 2014, représentant 622 personnes.

Environ 30% des ménages sont sortis de CHRS Insertion, 23% de sous-location, 19% de CHRS Stabilisation et 14% de logement temporaire.

Le nombre limité de sortie de Maison relais s'explique par la création de 2 structures en 2014, au Lion d'Angers et à Beaupreau, qui se sont remplies au cours de l'année. Les sorties sont donc peu nombreuses en 2014 mais devraient augmenter au cours de l'année 2015.

En moyenne, les personnes sorties d'hébergement d'insertion en 2014 sont restées 305,4 jours dans leur structure d'hébergement.

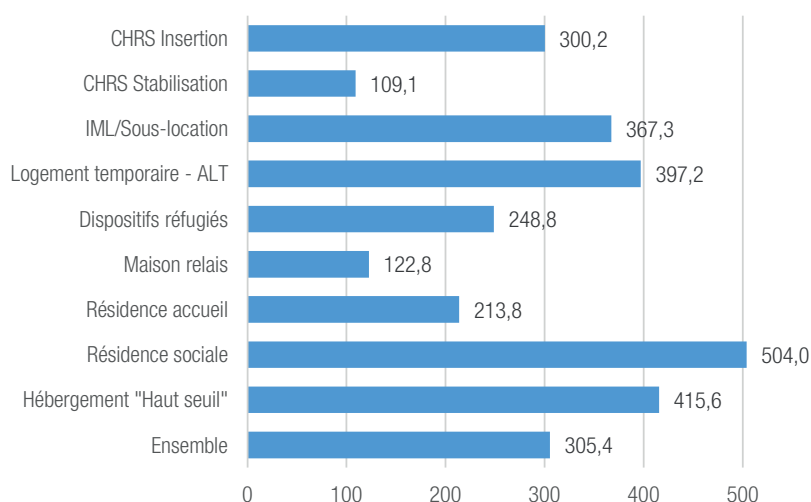
Ce chiffre varie toutefois selon le dispositif observé.

L'hébergement «Haut-seuil» présente Ainsi la durée de séjour les plus longues avec 415,6 jours. L'ALT et la sous-location se situent juste après avec des séjours moyens de respectivement 397,2 et 367,3 jours.

La faible durée de séjour en maison relais et résidence accueil s'explique par la création récente de structures dans le département.

Les CHRS stabilisation se distinguent par le séjour moyen le plus court : 109,1 jours.

Durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2014



Source : SIAO 49, Progdis, 2014

Note méthodologique

Le nombre de sorties en Maison relais et en résidence sociale est sous-estimé, les structures gérées par Adoma n'étant pas prises en compte.

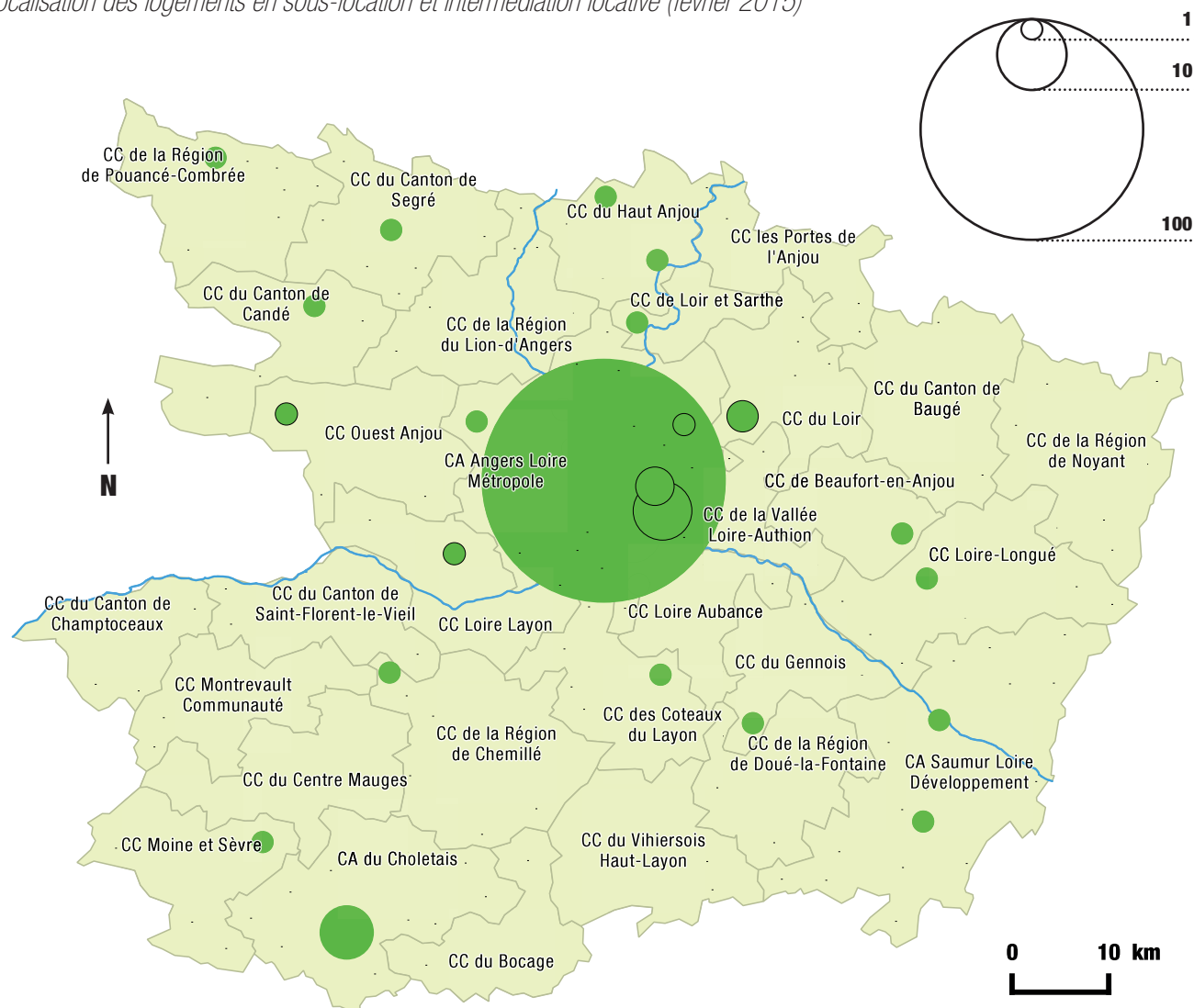
La durée moyenne de séjour correspond au nombre moyen de nuitées **par personne**.

Il a été choisi de se concentrer sur les personnes sorties en 2014, afin de prendre en compte les personnes en capacités de sortir des dispositifs et d'éviter les valeurs extrêmes dues aux personnes bloquées dans les dispositifs depuis plusieurs années.

Zoom sur la sous-location et l'intermédiation locative (1)

L'offre en sous-location et intermédiation locative compte **169 logements en 2014 soit 7 de moins qu'en 2013. Il s'agit d'une offre principalement urbaine puisque seulement 25 logements sont situés en zone rurale.**

Localisation des logements en sous-location et intermédiation locative (février 2015)



L'offre est ainsi nettement polarisée autour de l'agglomération Angevine qui regroupe plus de 80% des logements. La majorité des logements de ce secteur sont situés à Angers même (121 sur les 141 que compte l'agglomération). Parmi les 20 logements situés dans d'autres communes de l'agglomération seulement 3 se trouvent dans des zones rurales. Loin derrière, l'agglomération Choletaise ne compte que 6 logements de ce type soit 3,5% de l'offre, tous situés à Cholet. Les autres intercommunalités ne comptent chacune que quelques logements (de 1 à 3).

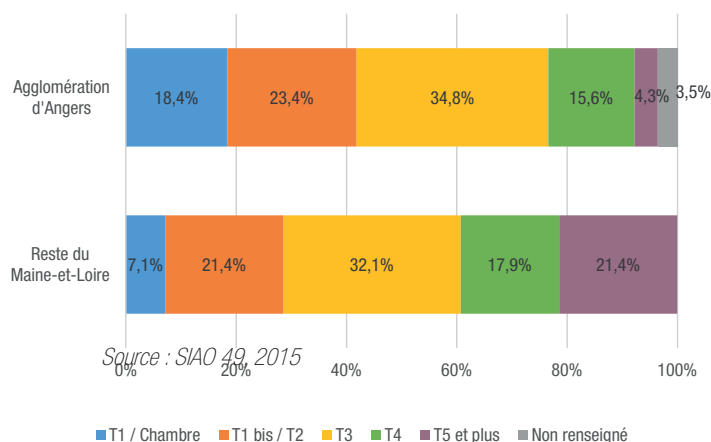
De façon générale, on peut noter que la sous-location est peu représentée à l'ouest, au nord-est et au sud-est du département.

Zoom sur la sous-location et l'intermédiation locative (2)

Type des logements en sous-location / IML

Sur l'agglomération Angevine l'offre en sous-location et IML est plus riche en petits logements (2 pièces ou inférieurs). A l'inverse, les logements de 5 pièces et plus sont plus nombreux dans le reste département.

Ce constat est à lier avec la typologie du public accueilli.



Source : SIAO 49, 2014

Ratio entrées/orientations en sous-location en 2014

Arrondissement de résidence	Orientations	Entrées	Ratio
Angers	115	82	71%
Cholet	22	5	23%
Autre	14	7	50%
Ensemble	151	94	62%

Source : SIAO 49, 2014

En 2014, 151 orientations vers la sous-location ont été proposées soit 19% des décisions prises au cours de l'année. **Les ménages orientés dans ce dispositif sont globalement moins jeunes, ce qui est cohérent avec l'obligation de disposer de ressources.**

La sous-location a une bonne capacité d'absorption puisqu'elle atteint 62% contre 55% pour l'ensemble des dispositifs. Cela signifie que le nombre d'entrées correspond à 62% du nombre d'orientations prononcées.

L'arrondissement d'Angers a une très bonne capacité d'absorption de plus de 70%, un constat qui s'explique par une forte présence de bailleurs sociaux, plus susceptibles d'accepter des baux de sous-location.

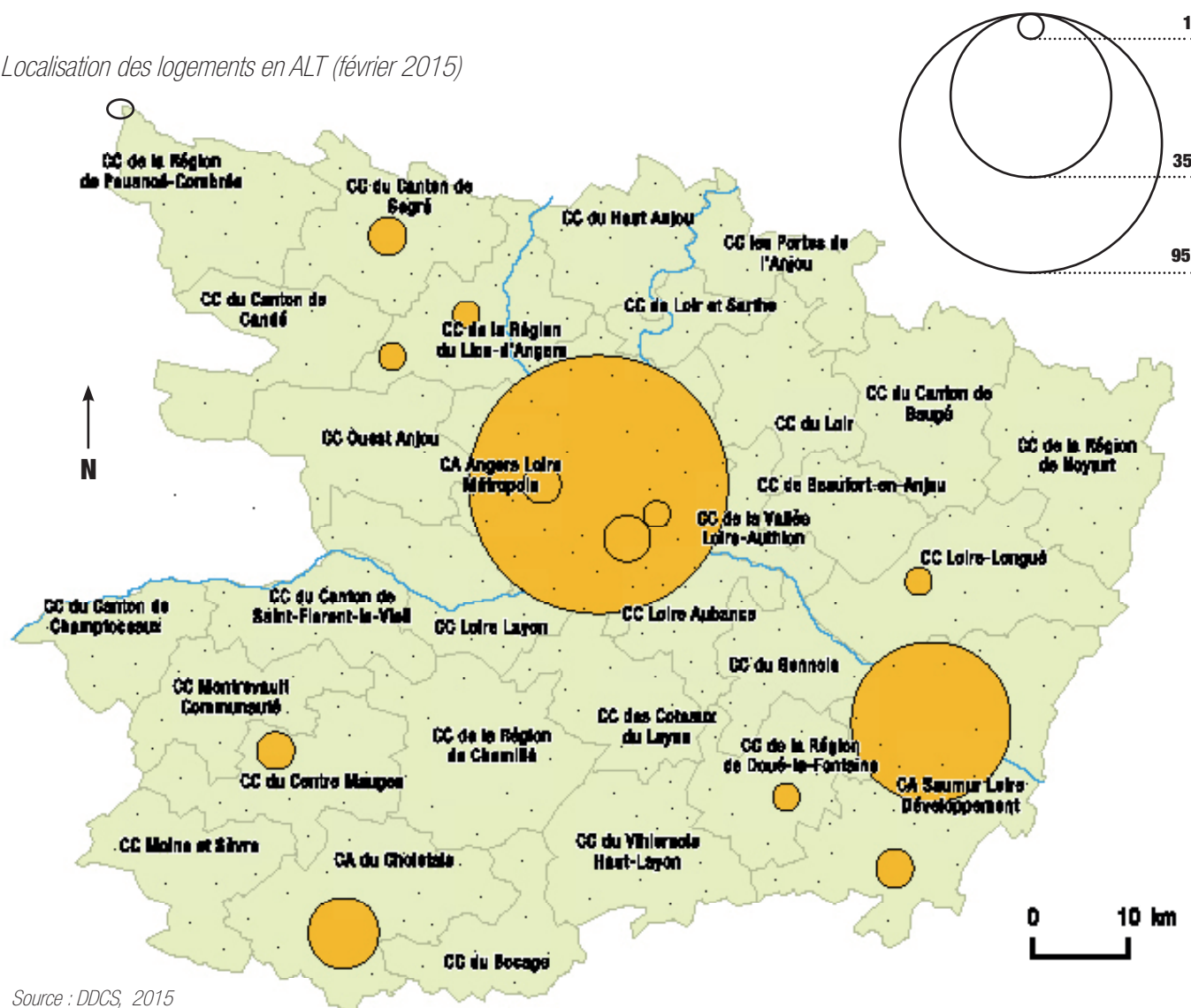
A l'inverse cette capacité est plutôt faible pour l'arrondissement de Cholet avec 12 ménages encore en attente au 31/12/2014.

La durée d'attente pour la sous-location sont un peu plus longues que pour la moyenne des autres dispositifs puisqu'il faut y inclure la démarche de médiation entre l'association et le bailleur. **Elle atteint ainsi 2,8 mois en moyenne pour les ménages entrés en 2014 contre 2,4 pour l'ensemble des dispositifs.** Cette attente varie selon l'arrondissement ou se situe la structure d'accueil : il est plus long dans les arrondissements d'Angers et de Segré (2,9 et 3,4 mois). A l'inverse il est relativement court dans les arrondissements de Cholet (1,3 mois) et surtout Saumur (0,2 mois).

Au 31/12/2014, 45 ménages orientés en 2014 sont en attente d'une entrée en sous-location ou IML, en moyenne depuis 2,9 mois. 42% d'entre eux sont des personnes seules, 24% des couples avec enfant(s) et 22% des familles monoparentales. Ce profil est similaire pour tous les arrondissements de résidence.

L'offre en ALT compte **155 logements en 2014 soit 12 de plus qu'en 2013. Il s'agit d'une offre principalement urbaine** puisque 90% des logements sont situés dans les grands centres urbains du département.

Localisation des logements en ALT (février 2015)



Source : DDCS, 2015

L'offre est ainsi nettement polarisée autour d'Angers et Saumur qui regroupent respectivement 95 et 36 logements temporaires (soit 61% et 23% de l'offre). Cholet compte également 7 logements de ce type.

7 logements sont situés en périphérie d'Angers à Beaucouzé, Trélazé et aux Ponts-de-Cé. Les autres logements sont situés en milieu plus rural mais à proximité des 3 centres urbains du département.

Le Nord-Est, l'Ouest et la vallée du Layon, territoires plus excentrés ne compte ainsi aucun logement en ALT.

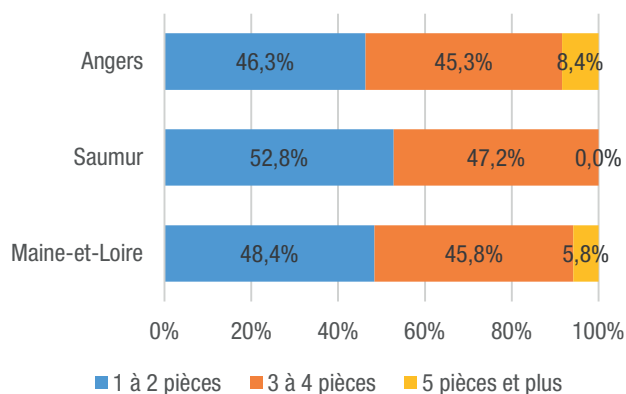
Zoom sur l'ALT (2)

De façon générale, l'offre en ALT s'oriente principalement vers des logements de petite (1 ou 2 pièces) à moyenne taille (3 ou 4 pièces).

Les 5 pièces et plus sont très peu présents.

Ce constat est également vrai si l'on observe l'offre existante à Angers ou Saumur.

Type des logements en ALT



Source : DDCS, 2015

Ratio entrées/orientations en ALT en 2014

Arrondissement de résidence	Orientations	Entrées	Ratio
Angers	53	29	55%
Saumur	40	24	60%
Cholet	7	5	71%
Autre ou non renseigné	6	5	83%
Ensemble	106	63	62%

Source : SIAO 49, 2014

En 2014, 106 orientations vers le logement temporaire ont été proposées soit 13% des décisions prises au cours de l'année. **Les ménages orientés dans ce dispositif sont globalement moins jeunes, ce qui est cohérent avec l'obligation de disposer de ressources.**

L'ALT a une bonne capacité d'absorption puisqu'elle atteint 59% contre 55% pour l'ensemble des dispositifs.

Cela signifie que le nombre d'entrées représente 59% du nombre d'orientations proposées. Ce chiffre connaît une forte hausse par rapport à 2013 où il n'atteignait que 50%.

Les arrondissements de Saumur et Angers présentent des capacités d'absorption moyennes à bonnes, atteignant respectivement 60% et 55%. L'arrondissement de Cholet a une très bonne capacité d'absorption puisqu'elle atteint 71%, un constat qui reste toutefois à nuancer au vu des faibles effectifs concernés.

La durée d'attente pour le logement intermédiaire atteint ainsi 2,6 mois en moyenne pour les ménages entrés en 2014, contre 2,4 mois pour l'ensemble des dispositifs. Ce délai varie selon l'arrondissement de la structure intégrée. Il est nettement plus important dans les arrondissements d'Angers et de Cholet (4,4 et 3,9 mois) mais beaucoup plus faible dans l'arrondissement de Saumur (0,9 mois).

Au 31/12/2014, 35 ménages orientés en 2014 sont en attente d'une entrée en logement temporaire en moyenne depuis 2,6 mois. Il s'agit en grande majorité de personnes seules, ces dernières représentant 71% des ménages en liste d'attente (57% si l'on prend en compte uniquement les hommes seuls. Ce profil est identique aussi bien pour les ménages résidant dans l'arrondissement d'Angers que pour ceux résidant dans l'arrondissement de Saumur.

Annexes

Les demandes d'hébergement au 115 abouties en 2014

Nature du dispositif	MENAGES					NUITEES ET SEJOURS				Taux d'occupation
	Nombre de ménages	Nationalité des ménages				Nombre de nuitées en 2014	Nombre de séjours	Durée des séjours (en jours)		
		Française	Hors Union Européenne	Union Européenne	Non renseignée			Durée moyenne	Durée médiane	
CHRS Urgence	91	63	24	4	0	4 738	153	31		144%
	78	57	18	3	0	2 679	85	32		105%
	41	16	25	0	0	9 752	42	232		157%
	23	17	6	0	0	2 771	67	41		-
	9	8	1	0	0	1 384	18	77		-
Total	242	161	74	7	0	21 324	365	32	61	110%
Dispositif Evictions	4	4	0	0	0	522	5	104		143%
	1	1	0	0	0	296	1	296		81%
	3	3	0	0	0	68	3	23		19%
Total	8	8	0	0	0	886	9	104	98	81%
Dispositif hôtelier	68	1	65	2	0	186	104	2		-
	150	36	110	1	3	18 981	996	19		-
Total	218	37	175	3	3	19 167	1 100	-	17	-
HUPTSH	13	0	13	0	0	5 878	29	203		-
	60	44	13	3	0	3 621	77	47		-
	83	61	17	5	0	3 685	96	38		-
Total	156	105	43	8	0	13 184	202	47	96	-
Rouchy	516	224	274	17	1	6 933	6 933	1		90%
	175	17	151	6	1	14 166	14 166	1		97%
Total	691	241	425	23	2	21 099	21 099	1	1	95%
Dispositif Asile	21	0	20	1	0	817	76	11		-
	12	0	12	0	0	39	39	1		-
Total	33	0	32	1	0	856	115	6	7	-
Accueils Péri-urbains	36	35	1	0	0	316	99	3		87%
	37	37	0	0	0	348	105	3		95%
	42	41	1	0	0	339	105	3		93%
	41	41	0	0	0	319	102	3		87%
Total	156	154	2	0	0	1 322	411	3	3	91%
Accueils Ruraux	144	136	2	4	2	1 193	1 087	1		-
Total	144	136	2	4	2	1 193	1 087	-	-	-
Autre	67	18	49	0	0	513	407	1		70%
Total	67	18	49	0	0	513	407	1	1	70%
TOTAL	1 715	860	802	46	7	79 544	24 795	-	-	-

Source : S115, 2014

Un séjour correspond à un ensemble de nuitées. Un même ménage peut effectuer plusieurs séjours dans une structure.

La durée médiane de séjour correspond à la durée pour laquelle la moitié des séjours sont inférieurs et l'autre moitié supérieurs. Ce mode de calcul permet d'atténuer le poids des valeurs extrêmes.

Le taux d'occupation indique le taux de remplissage d'une structure d'hébergement sur une année. Il correspond au nombre de nuitées / (nombre de places à disposition du SIAO x 365).

Profil des ménages ayant déposé une demande d'hébergement d'insertion en 2014

Composition des ménages demandeurs en 2014

Composition familiale	Nombre de ménages demandeurs	
	2014	2013
Personne seule	744	675
Homme seul	534	500
Femme seule	210	175
Couple sans enfant	44	44
Famille monoparentale	170	173
Homme seul avec enfant(s)	12	14
1 enfant	7	9
2 enfants	4	3
3 enfants	0	1
4 enfants	1	1
5 enfants et plus	0	0
Femme seule avec enfant(s)	158	159
1 enfant	74	77
2 enfants	40	53
3 enfants	28	17
4 enfants	5	6
5 enfants et plus	11	6
Couple avec enfant(s)	124	113
1 enfant	43	32
2 enfants	47	45
3 enfants	18	27
4 enfants	6	6
5 enfants et plus	10	3
Groupe d'adultes	2	1
Groupe d'adultes sans enfant	1	1
Groupe d'adultes avec enfant(s)	1	0
3 enfants	1	0
TOTAL	1 084	1 006

Source : SIAO 49, 2013 et 2014

Tranche d'âge des personnes de référence des ménages en 2014

Tranches d'âge	2014		2013	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 25 ans	253	23,3%	242	24,3%
25 à 45 ans	558	51,5%	548	55,1%
45 à 60 ans	224	20,7%	159	16,0%
Plus de 60 ans	49	4,5%	37	3,7%
Non connu	0	0,0%	9	0,9%
Total	1084	100,0%	995	100,0%

Source : SIAO 49, 2013 et 2014

Type d'hébergement des ménages demandeurs en 2014

Type d'hébergement	Arrondissement de résidence en 2014							2013
	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Autre département	Non renseigné	Total	
Hébergé par tiers, famille ou conjoint	187	72	56	7	17	6	345	330
Hébergement chez des tiers	145	47	30	4	7	3	236	213
Domicile parental ou conjugal	42	25	26	3	10	3	109	117
Hébergement d'urgence ou d'insertion	106	45	46	3	11	3	214	196
Hébergement d'urgence	32	24	26	0	0	2	84	60
Hébergement d'insertion	39	9	1	0	5	0	54	68
Hébergement de stabilisation	3	3	13	0	1	0	20	0
Hébergement pour demandeurs d'asile	31	9	6	3	5	1	55	68
Hébergement "haut-seuil"	1	0	0	0	0	0	1	0
Sans logement ou logement précaire	128	24	30	3	6	5	196	171
Sans logement ou hébergement	123	20	25	2	5	5	180	152
Hébergement précaire (camping, caravane...)	5	4	5	1	1	0	16	19
Logement autonome	74	27	17	1	2	5	126	105
Logement accompagné	32	5	3	2	7	1	50	62
Logement accompagné	7	0	0	0	1	0	8	48
Logement temporaire	20	2	2	1	6	1	32	
Maison relais	4	0	1	1	0	0	6	
Résidence sociale	1	3	0	0	0	0	4	
Foyers	10	2	0	0	0	0	12	14
Incarcération	26	0	0	0	9	3	38	49
Etablissement de santé/médico-social	17	5	3	0	4	0	29	32
Etablissement de santé	16	5	3	0	4	0	28	24
Etablissement médico-social	1	0	0	0	0	0	1	8
Autre	47	4	3	0	3	2	59	39
Non renseigné	15	4	6	0	1	1	27	18
TOTAL	632	186	164	16	60	26	1084	1002

Source : SIAO 49, 2014

Motifs des demandes d'hébergement d'insertion déposées en 2014

Type d'hébergement	Arrondissement de résidence en 2014							2013
	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Autre département	Non renseigné	Total	
Fin de prise en charge	145	32	27	3	23	11	241	238
Sortie d'hébergement d'insertion	54	12	9	0	6	4	85	90
Fin d'incarcération	36	1	7	0	9	4	57	62
Sortie de dispositif demandeur d'asile	39	9	5	3	5	0	61	60
Fin d'hospitalisation	16	10	6	0	3	3	38	26
Rupture familiale, conjugale par des tiers	98	39	40	2	10	3	192	154
Absence de logement ou d'hébergement	111	29	16	3	6	1	166	201
Expulsion locative ou perte de logement	75	9	17	2	2	4	109	97
Départ du département d'origine	54	10	18	0	0	0	82	41
Violences familiales, conjugales	19	16	7	1	8	3	54	31
Absence de ressources	12	10	9	0	1	1	33	18
Logement insalubre	5	5	2	0	0	1	13	5
Chômage, perte d'emploi	5	0	0	0	0	0	5	8
Autre	75	30	15	5	6	1	132	149
Non renseigné	33	6	13	0	4	1	57	60
TOTAL	632	186	164	16	60	26	1084	1002

Source : SIAO 49, 2014

Les prescripteurs des demandes d'insertion en 2014

Prescripteurs	Arrondissement de résidence en 2014							2013
	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Autre département	Non renseigné	Total	
Gestionnaire d'hébergement d'insertion (y compris dispositifs demandeurs d'asile)	182	59	28	7	1	8	285	468
Gestionnaire d'hébergement d'insertion	177	51	28	4	1	8	269	
Hébergement demandeurs d'asile	5	8	0	3	0	0	16	
Service de domiciliation et d'accompagnement	150	3	74	0	0	2	229	
Conseil Général 49 - Maison des Solidarités	166	52	37	3	2	5	265	243
Etablissements de santé	48	20	6	2	2	1	79	85
Centre hospitalier	11	20	3	0	2	0	36	27
Etablissement psychiatrique	34	0	3	2	0	1	40	50
Etablissement médico-social	3	0	0	0	0	0	3	8
Autre département	8	5	2	2	48	7	72	54
CCAS	24	19	0	0	1	1	45	45
Mission locale	4	24	14	0	1	0	43	21
Service accompagnement en milieu carcéral	18	1	0	0	0	0	19	0
Autres prescripteurs	29	3	2	2	4	2	42	86
CAF	2	1	0	0	0	0	3	
Mesures d'accompagnement	10	0	0	0	0	0	10	
Autres prescripteurs	17	2	2	2	4	2	29	
Non renseigné	3	0	1	0	1	0	5	0
TOTAL	632	186	164	16	60	26	1084	1002

Source : SIAO 49, 2014

Ménages orientés en 2014

Orientation	Arrondissement de résidence en 2014						
	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Autre département	Non renseigné	Total
CHRS Insertion	77	66	29	0	14	5	191
Personne seule	56	47	28	0	14	5	150
Couple ou groupe sans enfant	2	6	1	0	0	0	9
Famille monoparentale	17	11	0	0	0	0	28
Couple ou groupe avec enfant(s)	2	2	0	0	0	0	4
CHRS Stabilisation	70	25	26	0	4	0	125
Personne seule	68	22	25	0	4	0	119
Couple ou groupe sans enfant	1	3	0	0	0	0	4
Famille monoparentale	1	0	1	0	0	0	2
Couple ou groupe avec enfant(s)	0	0	0	0	0	0	0
Dispositif réfugiés	69	1	1	0	2	0	73
Personne seule	41	0	0	0	2	0	43
Couple ou groupe sans enfant	1	0	0	0	0	0	1
Famille monoparentale	11	0	0	0	0	0	11
Couple ou groupe avec enfant(s)	16	1	1	0	0	0	18
Hébergement "haut-seuil"	14	1	2	0	3	1	21
Personne seule	12	0	2	0	3	1	18
Couple ou groupe sans enfant	2	1	0	0	0	0	3
Famille monoparentale	0	0	0	0	0	0	0
Couple ou groupe avec enfant(s)	0	0	0	0	0	0	0
IML / Sous-location	115	22	8	1	5	0	151
Personne seule	58	10	4	1	3	0	76
Couple ou groupe sans enfant	3	4	1	0	0	0	8
Famille monoparentale	33	4	1	0	2	0	40
Couple ou groupe avec enfant(s)	21	4	2	0	0	0	27
Logement temporaire / ALT	53	7	40	2	2	2	106
Personne seule	32	4	31	2	1	1	71
Couple ou groupe sans enfant	6		2	0	0	0	8
Famille monoparentale	10	1	5	0	1	1	18
Couple ou groupe avec enfant(s)	5	2	2	0	0	0	9
Maison Relais	30	11	6	4	0	0	51
Personne seule	30	11	6	4	0	0	51
Couple ou groupe sans enfant	0	0	0	0	0	0	0
Famille monoparentale	0	0	0	0	0	0	0
Couple ou groupe avec enfant(s)	0	0	0	0	0	0	0
Résidence accueil	20	11	3	0	6	0	40
Personne seule	20	9	3	0	6	0	38
Couple ou groupe sans enfant	0	0	0	0	0	0	0
Famille monoparentale	0	2	0	0	0	0	2
Couple ou groupe avec enfant(s)	0	0	0	0	0	0	0
Résidence sociale	25	2	1	1	2	0	31
Personne seule	16	1	1	0	1	0	19
Couple ou groupe sans enfant	1	0	0	0	0	0	1
Famille monoparentale	5	0	0	1	1	0	7
Couple ou groupe avec enfant(s)	3	1	0	0	0	0	4
TOTAL	473	146	116	8	38	8	789

Source : SIAO 49, 2014

Motif de non orientation des demandes et délais d'instruction

Motif de non orientation des demandes reçues en 2014

Motif de non orientation	Nombre de demandes
Demande à actualiser	29
Demande en instruction	32
Demande classée	82
Sans suite ou nouvelles	30
Mesure ASLL	17
Demande annulée	13
Pas de dispositif adapté	10
Autre	5
Non renseigné	7
Refus du SIAO	108
Relève de l'urgence	35
Relève du logement autonome	27
Ne relève pas du SIAO	12
Autre	10
Non renseigné	24
A trouvé une autre solution	30
Accès au logement autonome	19
Accès à une autre structure	3
Autre	4
Non renseigné	4
Entrée directe sans orientation	54
TOTAL	335

Source : SIAO 49, 2014

Délai d'instruction des demandes en 2014

	Demandes reçues	Dossiers instruits	Délai d'instruction des demandes en jours					
			Avec réexamens		Hors réexamens		Réexamens uniquement	
			Cellule d'Instruction	Commission Partenariale d'Orientation	Cellule d'Instruction	Commission Partenariale d'Orientation	Cellule d'Instruction	Commission Partenariale d'Orientation
Janvier	98	96	31	82	24	62	106	105
Février	88	85	22	53	16	27	89	130
Mars	82	82	24	68	15	27	149	170
Avril	112	109	33	63	27	42	136	151
Mai	68	65	36	61	36	58	35	73
Juin	87	87	36	69	23	59	145	108
Juillet	109	108	34	69	31	68	143	79
Août	82	79	12	61	11	56	56	101
Septembre	77	79	20	57	19	53	36	102
Octobre	118	124	19	58	18	57	52	75
Novembre	66	72	16	28	14	28	79	-
Décembre	97	94	18	27	18	27	-	-
Total	1084	1080	-	-	-	-	-	-

Source : SIAO 49, 2014

Ménages intégrés en 2014

Orientation	Arrondissement de résidence en 2014						Total
	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Autre département	Non renseigné	
CHRS Insertion	34	34	24	0	7	6	105
Personne seule	20	19	23	0	7	3	72
Couple ou groupe sans enfant	2	3	1	0	0	0	6
Famille monoparentale	9	10	0	0	0	3	22
Couple ou groupe avec enfant(s)	3	2	0	0	0	0	5
CHRS Stabilisation	32	12	36	0	2	0	82
Personne seule	30	11	36	0	2	0	79
Couple ou groupe sans enfant	0	1	0	0	0	0	1
Famille monoparentale	1	0	0	0	0	0	1
Couple ou groupe avec enfant(s)	1	0	0	0	0	0	1
Dispositif réfugiés	26	0	0	0	0	0	26
Personne seule	9	0	0	0	0	0	9
Couple ou groupe sans enfant	1	0	0	0	0	0	1
Famille monoparentale	6	0	0	0	0	0	6
Couple ou groupe avec enfant(s)	10	0	0	0	0	0	10
Hébergement "haut-seuil"	6	1	1	0	0	0	8
Personne seule	6	0	1	0	0	0	7
Couple ou groupe sans enfant	0	1	0	0	0	0	1
Famille monoparentale	0	0	0	0	0	0	0
Couple ou groupe avec enfant(s)	0	0	0	0	0	0	0
IML / Sous-location	82	5	5	1	1	0	94
Personne seule	45	3	2	1	1	0	52
Couple ou groupe sans enfant	1	0	0	0	0	0	1
Famille monoparentale	27	2	0	0	0	0	29
Couple ou groupe avec enfant(s)	9	0	3	0	0	0	12
Logement temporaire / ALT	29	5	24	0	4	1	63
Personne seule	18	3	18	0	3	0	42
Couple ou groupe sans enfant	2	0	1	0	0	0	3
Famille monoparentale	6	1	4	0	1	1	13
Couple ou groupe avec enfant(s)	3	1	1	0	0	0	5
Maison Relais	18	8	5	2	0	0	33
Personne seule	18	8	5	2	0	0	33
Couple ou groupe sans enfant	0	0	0	0	0	0	0
Famille monoparentale	0	0	0	0	0	0	0
Couple ou groupe avec enfant(s)	0	0	0	0	0	0	0
Résidence accueil	9	3	1	1	0	0	14
Personne seule	9	3	1	1	0	0	14
Couple ou groupe sans enfant	0	0	0	0	0	0	0
Famille monoparentale	0	0	0	0	0	0	0
Couple ou groupe avec enfant(s)	0	0	0	0	0	0	0
Résidence sociale	9	1	0	0	0	0	10
Personne seule	8	1	0	0	0	0	9
Couple ou groupe sans enfant	0	0	0	0	0	0	0
Famille monoparentale	1	0	0	0	0	0	1
Couple ou groupe avec enfant(s)	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	245	69	96	4	14	7	435

Source : SIAO 49, 2014

Listes d'attente au 31/12/2014

Orientation	Nombre de ménages	Délai d'attente
CHRS Insertion	60	2,4
Personne seule	48	2,4
Couple ou groupe sans enfant	1	1,6
Famille monoparentale	10	2,6
Couple ou groupe avec enfant(s)	1	4,7
CHRS Stabilisation	39	3,2
Personne seule	38	3,2
Couple ou groupe sans enfant	1	4,9
Famille monoparentale	0	-
Couple ou groupe avec enfant(s)	0	-
Dispositif réfugiés	34	3,9
Personne seule	21	4,0
Couple ou groupe sans enfant	0	-
Famille monoparentale	5	4,2
Couple ou groupe avec enfant(s)	8	3,3
Hébergement "Haut-seuil"	10	2,4
Personne seule	8	2,7
Couple ou groupe sans enfant	2	1,6
Famille monoparentale	0	-
Couple ou groupe avec enfant(s)	0	-
IML / Sous-location	45	2,9
Personne seule	19	2,0
Couple ou groupe sans enfant	5	3,6
Famille monoparentale	10	3,3
Couple ou groupe avec enfant(s)	11	3,7
Logement temporaire / ALT	35	2,6
Personne seule	25	2,3
Couple ou groupe sans enfant	4	3,5
Famille monoparentale	4	2,3
Couple ou groupe avec enfant(s)	2	4,5
Maison Relais	19	5,4
Personne seule	19	5,4
Couple ou groupe sans enfant	0	-
Famille monoparentale	0	-
Couple ou groupe avec enfant(s)	0	-
Résidence accueil	22	3,4
Personne seule	21	3,3
Couple ou groupe sans enfant	0	-
Famille monoparentale	1	5,5
Couple ou groupe avec enfant(s)	0	-
Résidence sociale	17	3,0
Personne seule	11	3,3
Couple ou groupe sans enfant	1	0,3
Famille monoparentale	2	1,7
Couple ou groupe avec enfant(s)	3	3,8
TOTAL	281	3,1

Source : SIAO 49, 2014

Arrondissement de résidence	Nombre de ménages	Délai d'attente
Angers	178	3,4
Personne seule	130	3,4
Couple ou groupe sans enfant	7	2,7
Famille monoparentale	22	3,5
Couple ou groupe avec enfant(s)	19	3,3
Cholet	46	3,0
Personne seule	31	2,4
Couple ou groupe sans enfant	5	4,0
Famille monoparentale	5	2,9
Couple ou groupe avec enfant(s)	5	5,7
Saumur	29	2,8
Personne seule	24	3,0
Couple ou groupe sans enfant	2	1,3
Famille monoparentale	2	1,8
Couple ou groupe avec enfant(s)	1	0,8
Segré	4	1,5
Personne seule	3	1,5
Couple ou groupe sans enfant	0	-
Famille monoparentale	1	1,5
Couple ou groupe avec enfant(s)	0	-
Autre département	17	2,7
Personne seule	15	3,0
Couple ou groupe sans enfant	0	-
Famille monoparentale	2	0,9
Couple ou groupe avec enfant(s)	0	-
Non renseigné	7	0,7
Personne seule	7	0,7
Couple ou groupe sans enfant	0	-
Famille monoparentale	0	-
Couple ou groupe avec enfant(s)	0	-
TOTAL	281	3,1

Source : SIAO 49, 2014



SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires
Coordination - Orientation - Observatoire

SIAO 49

**Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
du Maine-et-Loire**

51 rue des Chaffauds
49000 ANGERS
02.41.47.79.11
accueil@siao49.fr
www.siao49.fr